LA RELIGION des HOLLANDOIS,

Repreſentée en pluſieurs lettres écrites par un

Officier de l'Armée du Roy,

A un Paſteur & Profeſſeur en Theologie de BERNE.

A COLOGNE,
Chez PIERRE MARTEAU, 1673.

C'est un livre fort rare confisqué et sup primé en Hollande.

Digitized by Google

La premiere letre montre par quels moyens & par quels motifs la Religion Reformée s'eſt établie dans les Provinces Unies.

La ſeconde & troiziéme parlent de toutes les Religions qui ſont en Hollande & de leurs principales opinions.

La quatriéme & la cinquiéme prouvent que l'on ne peut pas dire que les Provinces Unies ſoient un Eſtat de la Religion.

La ſixiéme fait voir que quand les Hollandois ſeroient les Chreſtiens du monde les plus Reformez, ce ſeroit une grande temerité & imprudence à ceux de la Religion d'entreprendre de ſe liguer enſemble pour les ſecourir dans la guerre que le Roy leur fait: Et que des Cantons Proteſtans ceux là ont en grand tort qui ont refuſé des trouppes au Roy dans cette occaſion; auſſy bien que celuy de Berne qui ayant accordé un Regiment au Roy a fait tant de bruit pour empeſcher qu'il ne ſervit contre les Hollandois.

Digitized by Google

PREMIERE LETTRE.

MONSIEUR,

Bien que je vous aye tousjours connû un Huguenot tres-zelé, je ne me serois jamais imaginé, que vostre zele vous eut rongé jusques à ce poinct de vous faire prononcer anatheme contre tous ceux de la Religion, qui servent le Roy dans la guerre qu'il fait aux Hollandois. Cependant vous sçavez que vous vous estes porté à cette étrange extremité dans la lettre que vous m'avez écrite de Berne le 15. du mois passé laquelle m'a esté renduë depuis deux jours. Vous dites d'abord que vous ne pouvez assez vous étonner qu'il y ait aucun

Digitized by Google

Officier qui faſſe profeſſion de noſtre Religion, ou Suiſſe ou François, ou de quelque autre païs que ce ſoit, qui ait oſé combattre contre nos freres en Chriſt & travailler à détruire cette Saincte Republique qui a tousjours eſté l'azile de ceux de la Religion, & à laquelle tous les Proteſtans ont de ſi étroites obligations. Vous nous conjurez en ſuite par le ſoin que nous devons avoir de noſtre ſalut, de quitter auſſi toſt nos emplois, & d'aller ſervir les Hollandois pour expier le peché que nous avons fait de ſervir contre eux. Vous nous annoncez enfin, ſi nous ne ſuivons au pluſtoſt voſtre Conſeil, que nous ſommes des gens damnez & perdus ſans reſſource, & que nous ne devons point attendre de pardon de noſtre crime, ni dans ce ſiecle ni dans celuy qui eſt a-venir, ni plus ni moins que ſi nous avions peché contre le Sainct Eſprit. Quant à vos Cantons Proteſtans vous exaltez la prudence de ceux qui ont refuſé des trouppes au Roy

Digitized by Google

Roy dans cette guerre injuſte, comme il vous plait de l'appeller qu'il entreprenoit contre les Hollandois. D'ailleurs vous condamnez hautement ceux qui luy en ont donné qui n'ont pas continué à les rappeller & qui ont ſouffert qu'on les employât à attaquer & à garder les villes qu'on a priſes des Eſtats Generaux. Je n'aurois pas eſté étonné ſi j'avois reçû une telle lettre de quelque Miniſtre de Village de voſtre païs, ou de quelque homme du commun. Mais je vous avoüe que je ſuis ſurpris au dernier poinct de voir que vous Monſieur, qui eſtes Profeſſeur en Theologie, & qui paſſez pour un des plus habiles hommes de la Suiſſe ſur tout pour la Politique, m'ayez écrit une lettre remplie de choſes fort étranges, & de maximes toutes contraires au bon ſens & à la raiſon, & au but meſme que vous vous eſtes propoſé, qui eſt ſans doute la conſervation de noſtre Religion & des Egliſes qui la profeſſent. I'entreprens de juſtifier

clairement la verité des choſes que j'avance, & de vous faire voir le tort que vous avez eu de prononcer ſi legerement un arreſt de condamnation contre tous ceux de la Religion, qui ſervent le Roy dans la guerre qu'il fait aux Hollandois. Pour cet effet jay deſſein de vous monſtrer un peu au long, qu'elle eſt la Religion des Hollandois & combien eſt ſaincte leur Republique; Et de là paroîtra l'interet que les Proteſtans ont d'en ſouhaiter la conſervation. Mais je vous prouveray en ſuite que quand les Hollandois ſeroient les Chrétiens du monde les plus Reformez dans leur Religion, auſſi bien que dans leurs meurs, vous n'auriez pas raiſon d'en condamner les particuliers de la Religion qui ſervent contre eux, ni ceux de vos Cantons qui ont fourni les trouppes au Roy en cette occaſion.

J'avoüe que ſi l'on conſidere la Confeſſion de foy des Hollandois & le Catechiſme dont ils ſe ſervent, on ne peut pas nier, qu'ils ne profeſſent la meſme

Religion

Digitized by Google

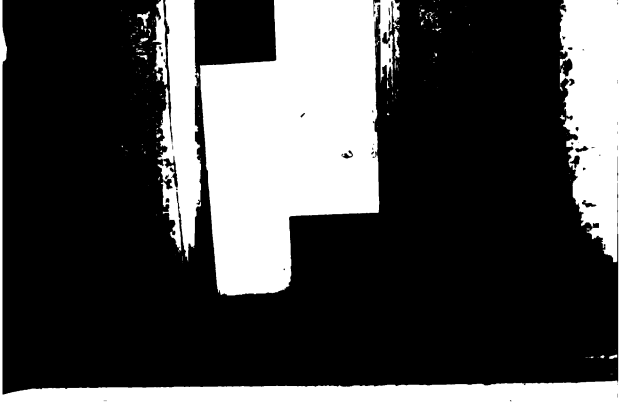

Religion qui eſt receüe à Geneve, & dans vos Cantons Proteſtans. Cependant quoy qu'ils faſſent profeſſion exterieure de la meſme Religion que la voſtre, leur conduite fait bien voir evidemment, qu'ils n'en tiennent point de conte, ou qu'ils ne la croient point du tout. Pour cet effet je vay reprendre la choſe de fort haut, des ſa ſource meſme, & vous faire voir par qu'els degrez & par quels moyens cette Religion s'eſt établie dans l'Eſtat, & la conduite differente que les Eſtats ont tenuë à cet eſgard.

Je croy premierement qu'il n'eſt pas neceſſaire de vous dire que la Religion n'a eſté ni la cauſe ni le pretexte des troubles, des remuemens & des ſeditions des païs bas; & que ce n'eſt point pour ce ſujet que les peuples apres avoir fait la guerre à leur Prince pendant pluſieurs annees, ſe reſolurent enfin de le degrader & de ſe coüer le joug de la domination.

Les Grands Seigneurs du Païs com-

Digitized by Google

me le Prince d' Orange, le Comte d' Egmont & le Comte de Horn estoient extremement irritez de voir que le Cardinal de Granvelle un homme étranger & d'une naissance fort obscure eut la disposition de toutes choses, & fût le Souverain arbitre de toutes les affaires; & de ce qu'ils n'avoient aucune authorité dans le Gouvernement. Ils soûtenoient cependant qu'elle leur appartenoit de droit par leur merite par leur naissance, par les grandes terres qu'ils possedoient & par les services qu'ils avoient rendu à l'Estat. Les Ecclesiastiques estoient indignez au dernier poinct de ce qu'on vouloit abolir leurs Abbayés, leurs Priores & leurs benefices, pour en renter les nouveaux Evesché, qu'on avoit erigé; & de ce qu'on avoit établi sur eux des personnes qui mangeoient leurs revenus, & qui censuroient leur conduite, & leurs meurs. Ils ajoûtoient suivant la decision des plus Sçavans Jurisconsultes du pais, que c'estoit une impieté d'employer les

les biens Eccleſiaſtiques, à un autre uſage que celuy auquel ils avoient eſté deſtinés par la volonté de ceux qui les avoient donnés. Les Magiſtrats des Villes ſe plaignoient de ce qu'on avoit refuſé audience aux Eſtats qui avoient demandé une aſſemblée libre pour conſulter en commun du remede convenable à leurs maux, & de ce que l'on avoit exigé des impots nouveaux, & inſuportables non ſeulement ſans le conſentement des Eſtats, mais encore malgré leur oppoſition. Les peuples diſoient hautement que le Roy d'Eſpagne vouloit abolir la forme ancienne de leur Gouvernement, ſuivant leurs loix & leurs coûtumes pour y en établir une tyrannique ſemblable à celle dont il ſe ſervoit pour gouverner quelques Royaumes d'Eſpagne, celuy de Naples & les Indes. En un mot les Grands Seigneurs, les Eccleſiaſtiques, les Magiſtrats & les peuples avoient tous un ſujet particulier de mécontentement; mais ils en avoient un qui eſtoit com-

mun à tous. Ils avoient une extreme horreur pour l'inquisition qu'on avoit établie, craignans que sous pretexte de Religion, on ne voulût attenter à la vie, à la liberté & aux biens de tous. C'est pour la mesme raison que les peuples du Royaume de Naples & du Duché de Milan n'avoient point voulu souffrir l'etablissement de l'inquisition au milieu d'eux, bien que ni les uns ni les autres n'ayent jamais eu dessein de quitter la Doctrine & le oulte de la Religion Romaine. La pluspart des peuples du Pais bas estoient au commencement fort attachez à l'ancienne Religion: & cependant ils ne pouvoient souffrir qu'on fit mourir un homme pour quelque Religion que ce fût. Bien que cette cruauté ne leur donnat aucune crainte pour eux mesmes, elle ne laissoit pas de les toucher de compassion pour leurs Concitoyens. Quoy qu'il en soit, soit que ce fût par pitié pour les autres, ou par precaution pour eux mesmes, ces peuples extremement jaloux

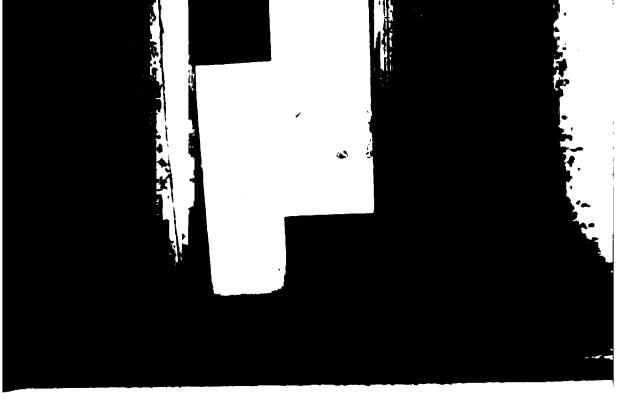

loux de leur liberté, pour la conſervation de leurs loix & de leurs coûtumes qui ne ſont au fond que des choſes temporelles pour les commoditez de la vie preſente, pouvoient encore moins ſouffrir qu'on la leur ôtaſt dans les choſes ſpirituelles qui regardent le ſervice de Dieu & le ſalut eternel. Dés l'année 1566. les plus Grands Seigneurs du païs, & pluſieurs Gentilshommes conſiderables par leur naiſſance, dont la pluspart eſtoient Catholiques, contracterent une alliance pour la conſervation des loix du païs, & pour l'abolition des edits ſanglans qu'on avoit fait pour l'etabliſſement de l'inquiſition. Ce fût en ſuite de ce premier traitté d'union, qu'ils preſenterent à Marguerite Gouvernante des païs bas, cette fameuſe requête qui fût la cauſe des premiers ſoûlevemens, & qui leur acquit le nom de Gueux, qu'on leur donna des lors, & qu'ils conſerverent pendant un long-temps. Depuis le traitté de Gand, toutes les Provinces Catho-

Digitized by Google

liques à la reserve de celle de Luxembourg s'allierent avec celles qui étoient desja confedereés pour la conservation de leurs Loix, de leurs privileges & de leur liberté. L'alliance & l'union d'armes qu'elles contracterent contre les Espagnols fût incontinent publiée dans Bruxelles, & confirmée par serment solemnel du Clergé, de la Noblesse, du peuple & mesme du Senat. L'an 1578. les Estats tant de la Religion Romaine que de la Reformée estans assemblés à la Haye declarerent d'un commun consentement, Le Roy Philippe descheu de la principauté des pais bas. L'an 1579. Les Estats estans assemblés à Utrecht firent une nouvelle union qui leur a donné le nom des Provinces Unies. Dans le 13. article de ce traitté, il est expressément ordonné qu'on permettra à un chacun la liberté de la Religion sans troubler ni persecuter aucun pour ce suiet. Tous ces traittez d'alliance que les Provinces tant Catholiques que Protestantes avoient fait en-

Digitized by Google

enſemble pour leur deffence contre les Eſpagnols font voir evidemment que le deſſein d'etablir une nouvelle Religion n'en eſtoit ni le motif ni le fondement. Le Prince Guillaume luy meſme dans ſes declarations & dans ſes Apologies, a tousjours proteſté hautement auſſi bien que les Eſtats dans les leurs qu'ils n'avoient point pris les armes pour la Religion, & que les Provinces ne s'eſtoient pas vnies pour faire profeſſion d'une ſeule & partieuliere Religion. Tant s'en faut il eſt conſtant que tous les traittez comme celuy de Gand & l'union d'Utrecht, toutes les declarations de l'Archiduc Matthias & du Duc d'Anjou établiſſent hautement le libre exercice de toutes les Religions, & deffendent en termes expres de perſecuter & de troubler aucun homme pour ce ſuiet. Cependant quoy qu'au commencement on n'eut aucune penſée par motif de conſcience d'avoir une ſeule Religion publique on ne laiſſa pas de l'etablir

en ſuite par un pur interet d'Eſtat. Les peuples du païs bas ayans alors presque entierement ſecoüé le joug de l'obeiſſance des Magiſtrats, ce temps là eſtoit merveilleuſement propre pour l'établiſſement des nouvelles Religions. On avoit vû depuis trente ou quarante années, renaître en Allemagne les opinions de Jean Hus, en Angleterre celles de Wiclef & en France celles des Vaudois. Toutes ces doctrines differentes furent presque en meſme temps ſemées parmy les Belges. Le Prince d'Orange ayant fait venir d'Allemagne & de France des Diſciples de Luther & de Calvin ou leurs Religions eſtoient deſia établies, les fit prescher dans les païs bas par le moyen de ces nouveaux Docteurs. Il faiſoit toûjours cependant publique profeſſion de la Religion Romaine, & n'avoit point voulu permettre dans la Principauté d'Orange l'exercice de noſtre Religion, laquelle eſtoit établie d'ailleurs dans toutes les Provinces de France. Mais com-

comme il avoit des veuës fort éloignées, il favoriſoit ſous main, & ouvertement lors qu'il le jugeoit à propos, toutes les aſſemblées que les peuples faiſoient pour l'exercice des nouvelles Religions, qui paroiſſoient au monde depuis peu. Il vouloit ſe concilier par là l'affection des peuples, & ſe ſervir un jour de ces differentes Religions pour l'execution de ſes grands deſſeins. Il ſçavoit que tous ces nouveaux Chrétiens qu'il protegeoit dans l'exercice de leur Religion, eſtoient autant de creatures qu'il attachoit à ſon parti par un lien inviolable, & autant d'ennemis irreconciliables qu'il faiſoit à Philippe qui eſtoit le cruel perſecuteur de tous les nouveaux Religionnaires. Cependant le Prince Guillaume qui avoit touſjours caché ſes ſentiments pour la Religion, prit ſon temps fort à propos pour quitter la Catholique Romaine qu'il avoit Profeſſée juſques alors & pour embraſſer celle des proteſtans. Il eſtoit en Allemagne chez ſon Frere le Comte

Comte de Naſſauw, & avoit eſté contraint par les prieres de pluſieurs de ſes parens & de ſes amis exilés des païs bas de tenter une expedition pour tâcher de delivrer leur patrie de l'oppreſſion ou elle eſtoit, & de la mettre en liberté. Comme il avoit beſoin du ſecours des proteſtans, pour compoſer ſon armée, ce fût alors qu'il jugea à propos de lever le masque, & de publier par ſon manifeſte qu'il avoit quitté l'Egliſe Romaine pour ſuivre une meilleure Religion. Il voyoit encore d'ailleurs cet avantage conſiderable par l'etabliſſement d'une Religion differente de la Romaine qu'il rendoit par ce moyen là la reconciliation des Provinces avec le Roy d'Eſpagne plus difficile ou meſme impoſſible. Il avoit vû que quelques Provinces Catholiques s'eſtoient retirées de l'alliance de Gand & remiſes ſous l'obeiſſance de Philippe, & il voyoit que les Catholiques des Provinces confederées le portoient plus aiſement à ſe remettre ſous le joug de leur ancienne

enne domination. Il craignoit avec raiſon que lors qu'il ne ſeroit queſtion que des Privileges, des loix & des coûtumes, & en nn mot des choſes temporelles le Roy Philippe venant à ſatisfaire ſes ſujets, ou les ſujets à ceder de leurs droits pour avoir la paix, on pourroit voir aiſement ces peuples reconciliez avec leur Prince. Au lieu qu'ayant diſpoſé les Provinces confederées à embraſſer une nouvelle Religion il mettoit par là un obſtacle invincible & inſurmontable à leur reunion avec Philippe. Il ſçavoit que ce Prince qui perſecutoit avec une fureur impitoiable tous ceux qui avoient renoncé à l'ancienne Religion ſe reſoûdroit plutoſt à perdre les païs bas qu'a permettre à ſes ſujets le libre exercice d'une Religion nouvelle. On avoit oüi dire que des qu'il fût de retour en Eſpagne apres avoir fait condamner au feu des hommes celebres pour leur ſçavoir, & des Femmes illuſtres pour leur naiſſance il voulut eſtre preſent à une ſi cruelle execution

cution, & y assista comme à un spectacle de resiouïssance. Plusieus d'entre les peuples du païs bas ayans embrassé des Religions nouvelles, Le Prince d'Orange les engageoit par le lien de la conscience & par le desespoir du Pardon à soûtenir le changement qu'ils avoient fait pour ne pas retomber sous la puissance de leur ancien maistre. Il s'estoit servi heureusement pour son dessein de cette liberté de conscience qu'il avoit donnée à toutes sortes de personnes: Mais voyant que cette liberté illimitée sans l'etablissement & sans la preferance d'aucune Religion causoit une grande confusion dans le Gouvernement il crût qu'il estoit necessaire d'en choisir une qui fût la Religion publique, la Religion dominante & la Religion de l'Estat. Il n'avoit pas neantmoins pris encore entierement son parti & ne s'estoit point determiné qu'elle Religion il devoit embrasser ou celle des Lutheriens; ou celle des Calvinistes ou celle des Anabaptistes; Toutes

tes ces trois Religions ne reconnoissans point l'authorité du Pape ni la Jurisdiction de l'Eglise Romaine. Mais il eut en suite des raisons importantes qui l'obligerent à se determiner au choix de l'une & pour son particulier & pour l'Estat. La secte des Anabaptistes estoit la moins considerable en toutes manieres, & n'estoit pas beaucoup à craindre, tant à cause des divisions dont elle estoit agitée, qu'a cause de la qualité de ses Sectateurs qui estoient la pluspart des gens d'une condition fort obscure; & de leurs sentimens qui leur deffendent la Magistrature & l'usage des armes. Cest pour cela que le Prince d'Orange ne pouvoit s'en accommoder n'estant point convenable à son dessein. Il aspiroit à la principale charge de l'Estat, & cette Religion ne permet point à ses disciples d'exercer aucune sorte de Magistrature. Il avoit besoin du secours des armes pour soûtenir le changement qu'il avoit fait dans l'Estat, & la nouvelle forme de Gouvernement

nement qu'il y avoit établie : Et les Anabaptiſtes ne veulent point qu'on ſe ſerve des armes pour aucun ſuiet. La Religion Lutherienne eſtoit fort conſiderable par l'affection & ſupport de pluſieurs Princes d'Allemagne qui l'avoient embraſſeé & qui protegeoient hautement ceux qui en faiſoient profeſſion. Le Prince Guillaume avoit plus d'inclination pour cette Religion dans laquelle il avoit eſté inſtruict dés ſon enfance, & il pouvoit meſme eſperer du ſecours & de la protection de la maiſon Electorale de Saxe dont il avoit épouſé une fille en ſecondes nôces. Mais d'autre côté il eſperoit des ſecours plus conſiderables de la part des Princes qui faiſoient profeſſion de noſtre Religion. Celle que la Reyne Elizabeth avoit établie en Angleterre eſtoit toute conforme à la noſtre pour la Doctrine & n'eſtoit differente que pour la forme du Gouvernement & pour l'uſage des Ceremonies. L'Electeur Palatin qui eſtoit alors le plus puiſſant Prince de l'Em-

l'Empire professoit entierement la mesme Religion. Le Roy de Navarre, le Prince de Condé & l'Admiral de Chatillon & un bon nombre d'autres Seigneurs & Gentilshommes & un grand peuple de France en faisoient une publique profession. Le Prince d'Orange esperant d'engager tous ces Princes par l'interet d'une mesme Religion à luy donner des puissans secours pour l'affermissement de la nouvelle Republique jugea à propos de choisir cette Religion pour luy mesme & pour l'Estat. D'ailleurs comme cette Religion estoit plus contraire à celle de l'Eglise Romaine que la Lutherienne il la crût la plus propre pour la Republique qu'il avoit fondée, en haine de la domination tyrannique d'Espagne. Les peuples du païs bas ayans une forte aversion pour les Espagnols le Prince d'Orange tâcha de leur persuader qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'un peuple si corrompû eut reçû de Dieu les lumieres de le servir purement par le culte

Digitized by Google

te de la vraye Religion. Il tâcha en ſuite de leur inſinuer que noſtre Religion qui eſtoit tres-differente de la leur, eſtoit ſans doute la meilleure & la plus agreable à Dieu. Il me ſouvient ſur ce ſuiet d'avoir lû dans l'hiſtoire des Indes qu'on ne pût jamais diſpoſer un grand nombre de perſonnes de ce païs là, de ſe convertir a la Religion Chrétienne, par ce que les Eſpagnols en faiſoient profeſſion. Comme ces pauvres peuples leur avoient vû commettre des cruautés dont ils n'avoient jamais vû d'exemple auparavant, ils avoient en horreur leur Religion qu'on leur preſchoit par ce qu'ils croyoient qu'elle leur inſpiroit des ſentimens ſi barbares. Ils ne pûrent eſtre touchez de l'eſperance de la felicité du Ciel, apres que ſur la demande qu'ils en avoient faite, on leur dit qu'il y auroit des Eſpagnols avec tous les bons Chrétiens dans ce lieu bien heureux. La gloire de ce paradis n'avoit pour eux point de charmes puis qu'ils devoient la partager avec

avec une nation si barbare, & ils ne croyoient pas que la felicité qu'on leur faisoit esperer pût les mettre à couvert de la persecution d'un peuple si inhumain. En un mot ils ne pûrent se resoudre à embrasser une Religion qui devoit les conduire apres leur mort à vivre eternellement dans la Compagnie du peuple qui suivant leur sentiment estoit le plus meschant qui fût sur la terre. Le Duc d'Albe ayant exercé dans les païs bas des cruautez aussi étranges que celles que les gens de son païs avoient exercées dans les Indes, les peuples de Flandre n'avoient pas moins d'aversion pour les Espagnols que les Indiens. Et comme l'on imputoit à la Religion Catholique Romaine tous les rigoureux supplices qu'on avoit fait souffrir aux peuples des païs bas. Le Prince d'Orange se servit addroitement de ce prejugé pour leur faire embrasser une Religion contraire à celle des Espagnols laquelle leur avoit fait sentir de si grands maux. Ce fût en l'année 1572.

1572. que l'on établit dans les Provinces Confederées pour seule Religion publique celle qui estoit receuë dans vos Cantons Protestans, à Geneve, dans le Palatinat d'Allemagne & dans les Eglises de France. On y mit pourtant une difference laquelle vous trouverez fort considerable si vous consultez les sentimens de vos premiers Reformateurs, des Docteurs qui les ont suivis, & la pratique Constante de vos Cantons protestans & de tous les Estats de la Religion. Car vous sçavez que dans tous les païs, ou ceux de nostre Religion sont les maistres, ils ne souffrent l'exercice d'aucune autre Religion non pas mesme l'habitation dans toute l'etenduë de leurs terres à ceux qui en professent une differente. Au lieu que les Provinces Confederées non seulement permettoient l'exercice à toutes sortes de Religions mais reiettoient encore comme tyranniques toutes les loix par lesquelles on prescrivoit l'uniformité des sentimens sur ce suiet, leur

Digitized by Google

leur attribuant le nom d'inquisition si odieux parmy eux. Cette liberté de conscience a esté établie comme je l'ay desja remarqué si dessus, non seulement par les écrits du Prince d'Orange, par la paix de Gand, par l'accord public & particulier qui fût fait pour la Religion, sous la regence de l'Archiduc Matthias par l'union d'Utrecht; & par plusieurs traittez qui ont esté faits avec des Villes du païs. Si je ne me trompe il me-semble que l'on ne peut pas dire que les Provinces Confederées fûssent de nostre Religion en particulier pendant que la liberté de conscience estoit établie pour toutes sortes de personnes & que l'exercice de toutes les Religions estoit publiquement permis, & il l'a esté jusques à l'an 1583. Toutes les Ordonnances que les Estats Generaux ont faites en suite pour la Religion & la conduite qu'ils ont tenuë à cet égard bien loin de prouver qu'ils soient de nostre Religion font voir au

contraire fort evidemment qu'ils n'en ont jamais osté & qu'ils n'en sont point du tout. C'est Monsr. ce que j'ay dessein de vous justifier dans la premiere Lettre que je vous écriray sur ce suiect. Celle cy n'est que trop longue. Je suis las de vous écrire mais vous l'estes sans doute encore plus de lire ce que je vous ay écrit. Reposons nous un peu. Vous aurez bien tost de mes nouvelles. Cependant soyez persuadé que je suis.

A Utrecht ce 4. May 1673.

Digitized by Google

SECONDE LETTRE.

MONSIEUR,

Si vous avez fait reflexion ſur ce que je vous ay écrit dans ma premiere lettre je croy que vous m'avoüerez que les Provinces Unies n'eſtoient pas de la Religion pendant qu'il n'y en avoit point qui fût établie par aucun decret public, Et que tous les Sectaires y avoient autant de liberté que les Reformez. Je ſçay bien que cette liberté de conſcience qui avoit eſté établie par tant de traittez & par tant d'actes publics fût entierement deffenduë par le Reglement que les Eſtats Generaux firent l'an. 1583. Voici en termes exprés ce qu'il contient. *Puis qu'il à eſté permis par l'union d'Utrecht, d'amplifier, d'abreger & changer quelques articles, lors que la ſeureté & le ſalut des Provinces ſembleroient le requerir, Les Eſtats conſiderans attentivement le 13e. Article, ont ordonné d'un commun*

consentement, qu'aucune Religion, ou que l'exercice d'aucune Religion ne seroit d'ores en avant receuë, autre que celle qui est publiquement enseignée dans les sept Provinces Unies, qui est la Reformée. Toutesfois si quelques Provinces, membres ou Villes de la Religion Papiste vouloient entrer en cette alliance, que la liberté de la Religion leur demeureroit, pourveu qu'ils souscrivent & signent les autres articles de cette alliance.

Pour rendre inutile cette ordonnance je pourrois vous dire ce qu'en dirent dés qu'elle fût faite les Catholiques & tous ceux qui n'estoient point de nostre Religion, Ils se plaignoient quelle avoit esté faite contre toute sorte de Justice & de raison, contre la foy de tous les traittez que les habitans des mesmes Provinces avoient fait, & de ceux que les Provinces, avoient fait les unes avec les autres. Ils soûtenoient que s'estans unis tous ensemble pour la conservation des loix, & des Privileges du païs, c'estoit une grande injustice d'établir une seule Religion

pour

Digitized by Google

pour eſtre la Religion Publique, & d'ôter l'exercice aux autres & de ne leur donner aucune part dans le Gouvernement de l'Eſtat. Les Catholiques ſur tout trouvoient fort étrange, que n'ayans pris les armes contre les Eſpagnols, que pour la deffenſe de leur liberté, on voulut leur ôter l'exercice de leur ancienne Religion, comme s'ils n'avoient travaillé que pour s'en priver eux meſmes, & pour acquerir aux autres liberté de conſcience, & faire regner & mettre ſur le throne la Religion. Les Sectateurs des autres Religions croyoient n'avoir pas moins de ſujet que les Catholiques de ce plaindre de cette ordonnance qui leur ôtoit l'exercice & la liberté entiere de leur Religion. Ils d'iſoient que dépuis qu'on avoit commencé de méler l'interet de la Religion, à celuy de l'Eſtat, dans la cauſe qu'on avoit contre les Eſpagnols la liberté de conſcience avoit eſté établie par tant de decrets publics qu'on ne pouvoit les violer ſans une extreme injuſtice. Le Prince d'Orange ſans eſtre touché ni des plaintes des uns ni

Digitized by Google

de celles des autres, ne laiſſa pas pour ſon interet particulier, & pour celuy de la Republique d'établir noſtre Religion pour eſtre la ſeule Religion publique dont devroient faire Profeſſion tous ceux qui pretendroient de ſe méler de la conduite de l'Eſtat. Les Catholiques luy eſtoient ſuſpects, parce qu'il craignoit qu'ils n'employaſſent leur crédit pour diſpoſer les peuples à ſe remettre ſous la domination des Eſpagnols. Les Sectateurs des autres Religions ne luy plaiſoient pas non plus, parce qu'ils eſtoient odieux à tout le reſte des Proteſtans. Comme ceux de noſtre Religion luy eſtoient fort affectionnez il jugea à propos de leur donner toute l'authorité pour la conduite de l'Eſtat. Jugez donc Monſ. ſi ces Provinces meritent d'eſtre appellées de la Religion, à cauſe que par pur interet d'Eſtat & ſans juſtice on a fait une ordonnance pour l'etabliſſement d'une ſeule Religion à l'excluſion de toutes les autres. Mais je veux bien que tout ce que diſent les Catholiques

Digitized by Google

tholiques & les Sectaires contre cette ordonnance soit sans fondement & sans raison, & qu'on ait eu toutes les raisons du monde les plus justes pour la faire ; Je soûtiens qu'il ne suffit pas de l'avoir faite pour dire que cet Estat soit de la Religion. J'avoüe que cette ordonnance contient si expressement le sentiment de tous nos Docteurs que si les Provinces Unies avoient eu le mesme soin de l'executer que l'Electeur Palatin, vos Cantons Protestans & la Ville de Geneve on ne pourroit nier que leur Estat ne fût veritablement de nostre Religion. Mais je croy que vous sçavez Monsr. & si vous ne le sçavez je vous le feray voir si clairement que vous n'en pourrez douter que bien loin que cette ordonnance ait esté mise en execution l'on a tousjours pratiqué & que l'on pratique encore directement tout le contraire de ce qu'elle contient. Il est deffendu par cette ordonnance de permettre dans les Provinces l'exercice d'aucune autre Religion que de la Reformée : Et nous y voyons l'ex-

Digitized by Google

ercice public de plusieurs autres Religions outre la Reformée, pour ne pas dire de toutes celle qui ont voulu l'avoir. Afin que vous n'en doutiez pas je vay vous dire combien il y a de Religions dans ce païs lesquelles y ont une liberté entiere de celebrer leurs misteres & de servir Dieu comme il leur plait. Vous sçaurez donc qu'outre les Reformez il y a des Catholiques Romains, des Lutheriens, des Brouniſtes, des Independans, des Arminiens, des Anabaptiſtes, des Sociniens, des Arriens, des Enthouſiaſtes, des Quacquers ou Trembleurs, des Borreliſtes, des Armeniens, des Moſcovites des Libertins & d'autres; enfin que nous pouvons appeller des Chercheurs parce qu'ils cherchent une Religion & qu'ils n'en profeſſent aucune de celles qui ſont établies. Je ne vous parle point des Juifs, des Turcs & des Perſans, parce que comme ce ne ſont pas des Sectes des Chrétiens, ce que j'en pourrois dire ne ſerviroit de rien à mon ſujet. Outre que comme je croy qu'il n'y a des Turcs & des

Perſans

Digitized by Google

Perſans qu'en Amſterdam ou peut eſtre encore dans quelque autre Port de Mer, cela ne tire point en conſequence pour les autres Villes de ce païs. Je ne parleray pas non plus des Armeniens & des Moſcovites qui profeſſent les uns & les autres la Religion des Grecs. Comme je croy qu'il n'y a que quelques Marchands de l'une ou de l'autre de ces Nations, & qu'il n'y a point de gens du païs qui profeſſent leur Religion, je ne penſe pas qu'il y ait Perſonne qui condamne la liberté qu'on leur donne de ſervir Dieu ſuivant les Ceremonies & les preceptes de leur Religion. Au lieu que l'on trouve de toutes les autres Religions & Sectes un grand nombre de Perſonnes nées dans ce païs qui en font une ouverte & publique profeſſion, je croy que vous ne ſerez pas faché que je vous die icy en peu de mots les opinions de toutes les Religions qui ſe trouent en ce païs.

Quant aux Docteurs & Profeſſeurs de noſtre Religion, Je ne doute pas que vous ne ſçachiéz qu'il different encore

entre eux en plusieurs choses. Voetius & des Marets ont étourdi & ennuyé toute la Hollande par leurs disputes, où ils s'estoient si fort échauffez que si l'on eut voulu en croire ou l'un ou l'autre, il falloit sur peine d'estre damné s'attacher au sentiment de l'un & reietter celuy de son adversaire. Voetius soûtenoit & soûtient encore, que c'est un sacrilége de laisser l'usage des biens Ecclesiastiques à des ventres paresseux qui ne servent ni l'Etat ni l'Eglise : Qu'il ne faut point recevoir à la Ste Cene ceux qu'on appelle Lombards, qui prêtent à usure, parce qu'ils exercent un métier defendu par la parole de Dieu : Qu'il faut observer avec grand soin & religieusement le jour du repos : Qu'il ne faut celebrer aucun jour de feste, ni de Pasque, ni de Pentecôte, ni de Noël : Qu'en parlant des Apôtre, Euangelistes ou Disciples de Jesus Christ, il ne faut donner à aucun le nom de Sainct, & ne pas les appeller St. Pierre, St. Paul, St. Jean, St. Thomas, mais dire simplement Pierre, Paul, Jean & Thomas :

& que

& que tous les fidelles doivent ſuivre un genre de vie fort ſevére, renoncer à la plus part des plaiſirs meſmes innocens pour travailler avec crainte & tremblement à leur ſalut. Des Marets eſt oppoſé à Voetius préſque en toutes ces choſes, & a combattu ſes ſentiments avec autant de chaleur que s'ils euſſent diſputé des poincts de la Regilion les plus importans & les plus neceſſaires au ſalut. Ils n'auroient je croy pas encore âchevé leur diſpute ſi Coccejus venant à publier les opinions qui ne plaiſoient ni à l'un ni à l'autre ils n'avoient jugé à propos de s'accorder pour les combattre. Coccejus eſtoit un Profeſſeur de l'Accademie de Leyden tres-ſçavant dans la langue Hebraïque qui liſoit l'Ecriture avec un ſoin continuel & qui y a découvert pluſieurs choſes qui n'eſtoient au paravant conuës à Perſonne & qui en a fondé le ſens miſtique & profond. Dans toutes les Propheties du vieil & du nouveau Teſtament, il trouve préſque par tout le Regne de Jeſus Chriſt & celuy de l'Antechriſt qui

luy eſt oppoſé. Il a diſpoſé l'oëconomie du vieil & du nouveau Teſtament d'une maniere nouvelle, & qui n'avoit point encore eſté établie par aucun Docteur. Il eſt le premier qui a découvert & enſeigné la difference du Gouvernement de l'Egliſe devant la loy, ſous la loy, & apres la loy. Il dit qu'avant la loy *la promeſſe* avoit lieu, pendant laquelle l'Egliſe eſtoit libre. Qu'a *la promeſſe* Dieu avoit ajoûté *la loy* laquelle ayant eſté premierement repreſentée dans le Decalogue ne contient que l'abregé de l'alliance de grace, & les Commandemens de la foy, de la repentance & de la reconnoiſſance que nous devons à Dieu; Comme cela paroit par le ſens de la preface & de tous les Commendemens en particulier. Il ajoûte qu'apres l'adoration du veau d'or, Dieu pour châtier ſon peuple de l'idolatrie, dont il s'eſtoit rendu coûpable, luy avoit donné une loy conſiſtante en des Commandemens Ceremoniels, & Charnels qui n'eſtoient point bons; luy ayant impoſé un joug par l'établiſſement de ſes ordon-

ordonnances, & de ſes Ceremonies. D'ou vient que la loy avoit eſté faite en apparence une *alliance des oëuvres* promettant la vie à ceux qui obeiroient à ſes Commandemens & denonçant la malediction & la mort à ceux qui les transgreſſeroient. Il croit que le Commandement touchant l'obſervation du jour du repos eſtoit auſſi un de ces Commandemens Ceremoniels & Charnels qui ont eſté abolis par Jeſus Chriſt. Pendant que Jeſus Chriſt n'avoit point payé au pere le prix de noſtre Redemption il dit que les fidelles eſtoient ſauvez par le cautionnement que Jeſus Chriſt avoir fait pour nous; Que le Pardon des pechez n'avoit lieu que par une eſpece de connivence de grace, par ce qu'il n'eſtoient que ſous la *Promeſſe*, le payement n'ayant point eſté fait par Jeſus Chriſt. Que la loy eſtant ajoûtée comme une obligation reprochoit au peuple ſes pechez & les luy ramentevoit par les ſacrifices, & que c'eſt pour cela que le peuple Ancien eſtoit ſous la ſervitude & dans la crainte de la mort

jusques

juſques à ce que Jeſus Chriſt ayant payé par ſon ſang la rançon de nos pechez l'obligation qui eſtoit contre nous eſtant déchirée, Nous avons obtenu pleinement & parfaitement le pardon de nos pechez : Il croit en fin qu'il doit s'elever dans le monde un Regne de Jeſus Chriſt qui abolira le Regne de l'Antechriſt & que lors que ceux qui auront corrumpu la terre ſeront détruits, l'Egliſe ſera en une heureuſe condition dans le monde : lors que le Regne de Jeſus Chriſt ſera rétabli avant la fin des ſiecles apres la Converſion des Juifs & de toutes nations, l'Egliſe Catholique ſera reſplendir par tout les rayons de ſa lumiére & de ſa gloire. Il croit que c'eſt cette Jeruſalem celeſte qui eſt décrite dans l'Apocalipſe dont l'embléme nous repreſente la condition de l'Egliſe telle qu'elle doit eſtre glorieuſe ſur la terre, & non celle qui doit triompher dans le Ciel. J'ay crû eſtre obligé de vous parler des ſentiments particuliers de ce Theologien parce qu'il a un grand nombre de Sectateurs & que

Voe-

Digitized by Google

Voetius & Des Marets condamnent ſes opinions comme heretiques & le font meſme paſſer pour Socinien en pluſieurs choſes. Ils diſent que c'eſt un Novateur & l'appellent *Scripturarius* comme ſi c'eſtoit un grand crime d'eſtre fort attâche à l'Ecriture & de l'étudier avec un grand ſoin. Il y a pluſieurs Theologiens ſur tout ceux qui ont étudié ſous les Profeſſeurs que je viens de nommer qui combattent hautement ſes ſentimens & qui tâchent de perſecuter & de faire condamner tous ſes Diſciples.

Je n'ay rien à vous dire des Catholiques, tout le monde ſçait aſſez qu'els ſont leurs ſentimens.

Vous ſçavez auſſy qu'elles ſont les opinions des Lutheriens. La celébre Confeſſion qu'ils firent à Augsbourg l'an 1530. Les a fait aſſez connoître à tout le monde. Il eſt vray que la pluspart de leurs Docteurs ont des opinions fort differentes de leur premiere Confeſſion. Ils ſont partagez entre eux en des ſentiments fort differens. Mais comme cette diver-

diverſité ne ſe trouve que dans ceux qui ſont en Allemagne je n'en parleray point du tout. Ceux qui ſont en ce païs ſont aſſez attachez au ſentiment de leur premier Docteur. Voici en quoy ils different de ceux qui ſont en Allemagne, dans le Dannemark & dans la Suéde. Ils ne ſe ſervent point de la Confeſſion auriculaire: Ils n'ont ni images ni autels dans leurs Egliſes: Leurs Miniſtres n'ont point d'habits Sacerdotaux: Ils n'ont point l'ordre de Prêtres, de Diacres, d'Archidiacres & de Superintendans ou Evêques comme preſque par tout ailleurs.

Les Arminiens ont pris leur nom d'Arminius leur premier Docteur qui eſtoit un celebre Profeſſeur dans l'Academie de Leyden. Ils aiment mieux qu'on les appelle Remonſtrans à cauſe du Livre qu'ils preſenterent aux Eſtats Generaux en l'année 1611. auxquels ils avoient donné le nom de Remonſtrance & qui contenoit les principaux articles de leur créance. Vous ſçavez les cinq celebres

celebres poincts sur lesquels ils furent condamnez par le Synode de Dordrecht tenu l'an 1618. auquel assisterent quelques Theologiens de vos Cantons comme aussy de plusieurs Estats de la Religion d'Angleterre, d'Allemagne & d'ailleurs. Depuis la mort d'Arminius & du temps de Vorstius & d'Episcopius un tres celébre Docteur d'entre eux, *ils* ont adopté plusieurs erreurs des Sociniens. La pluspart mesme d'entre eux ont quitté l'opinion de leur premier Maître sur le poinct de la Predestination & de l'Election eternelle. Arminius avoit enseigné que Dieu avoit éleu les fidelles par la prevision de leur foy. Et Episcopius croit que Dieu n'a éleu personne de toute eternité, mais qu'il élit les fidelles dans le temps lors qu'ils croyent actuellement. Il ne parle qu'en des termes fort douteux & ambigus de la prescience de Dieu, laquelle estoit la grande forteresse dans laquelle Arminius se retranchoit. Ces mesmes Arminiens d'aujourdhuy croient que la Doctrine de la Trinité des per-

Digitized by Google

perſonnes dans une ſeule eſſence n'eſt point neceſſaire à ſalut : Qu'il n'y a dans l'Ecriture aucun precepte par lequel il nous ſoit commandé d'adorer le S. Eſprit ; ni aucun exemple ou indice par lequel il paroiſſe que le S. Eſprit ait eſté adoré : Que Jeſus Chriſt n'eſt pas un Dieu égal au Pere : Que la foy en Jeſus Chriſt par laquelle nous ſommes ſauvez n'a point eſté commandée, ni n'a point eu lieu ſous la vieille alliance. La pluſpart évitent avec ſoin le mot de la ſatisfaction de Jeſus Chriſt. Epiſcopius cependant dit que Jeſus Chriſt par ſa paſſion & par ſa mort a ſatisfait juſques là à Dieu qu'il l'a rendu propice à tout le genre humain, & qu'il eſt prêt à recevoir deſormais dans ſa Communion tous & un chacun des hommes, pourveu qu'ils embraſſent par la foy cette propitiation de Jeſus Chriſt ; de ſorte que Dieu n'ayant plus de colére, il ne reſte plus d'inimitié que de la part des hommes qui refuſent d'embraſſer la grace de Jeſus Chriſt. Ils preſſent avec grand ſoin la tolerance

de

Digitized by Google

de toutes les opinions de ceux qui professent la Religion Chrétienne; soûtenant que tous les Chrétiens s'accordent dans les poincts les plus importans & comme l'on appelle essentiëls & fondamentaux de la Religion: Que jusques ici il n'a point esté decidé par un jugement infaillible qui sont ceux d'entre les Chrétiens qui ont embrassé la Religion la plus veritable, la plus pure & la plus conforme à la parole de Dieu: Que pour cet effet tous peuvent s'unir pour composer un seul & mesme corps d'Eglise, & qu'ils doivent s'aimer comme freres & n'avoir aucune haine les uns pour les autres à cause de leurs differens dans quelques poincts de la Religion, sur tout qui ne sont pas des plus considerables: Que l'on ne doit contraindre personne à condamner & à quitter ses sentimens ou à approuver & suivre ceux d'autruy. Ils disent qu'autresfois parmy les Juifs, les Pharisiens, les Saduceëns & les Essëens dont les Sectes estoient tres-differentes & dont quelques unes avoient des

des opinions tres-dangereuſes ne laiſſoient pas d'eſtre toleres par les Juifs & eſtoient tous reçûs dans le Temple pour preſenter à Dieu leurs ſacrifices, leurs prieres & faire toutes les autres fonctions du ſervice de la Religion. Si Arminius revenoit au monde il ne reconnoîtroit aſſeurement pas pour ſes diſciples la pluspart de ceux qui portent ſon nom. Il y en à cependant quelques uns qui n'ont rien ajoûte à ſes ſentimens. Mais & les uns & les autres s'accordent tous en ce poinct qu'on doit tolerer tous les Chrétiens ou pour ne compoſer tout enſemble qu'une meſme Egliſe ou pour permettre à un châcun la liberté de ſa Religion. Les Brouniſtes ont pluſieurs grandes aſſemblées en Hollande. Ils ſe ſont ſeparez de l'Egliſe Anglicane & de toutes les autres Egliſes Reformées leſquelles ils croyent corrompuës non pour les Dogmes de la foy eſtans d'accord à cet égard avec ceux de la Religion de Hollande, d'Allemagne & d'ailleurs, mais pour la forme de Gouvernement.

Ils

Digitized by Google

Ils condamnent également le Gouvernement Epiſcopal & celuy des Presbiteriens par les Conſiſtoires, par des Claſſes & par des Synodes. Ils ne veulent pas ſe joindre à nos Egliſes parce qu'ils diſent qu'ils ne ſont pas aſſeurez de la Converſion & de la probité des membres qui les compoſent, à cauſe qu'on y tolére des pecheurs avec qui il ne faudroit point communier, & que dans la participation des Sacremens les bons contractent de l'impureté dans la Communion des Meſchans. Ils condamnent la benediction des Mariages qui ſe fait dans les Egliſes par les Miniſtres, ſoûtenans qu'eſtant un Contract politique la confirmation en dépend du Magiſtrat civil. Ils ne veulent point qu'on baptiſe les Enfans de ceux qui ne ſont pas membres de l'Egliſe, ou qui n'ont pas aſſez de ſoin des Enfans qu'on a baptiſez. Ils rejettent tous les formulaires de prieres & diſent meſme que l'oraiſon que le Seigneur nous a enſeignée ne doit pas eſtre recitée comme une priere mais qu'elle

qu'elle nous a eſté donnée pour eſtre la regle & le modelle ſur lequel nous devons former toutes celles que nous preſentons à Dieu. Ils reiettent l'uſage des Cloches & des Egliſes & particulierement de celles qu'ils diſent avoir eſté conſacrées à l'idolatrie.

Les Independans ſont nez des Brouniſtes. Jean Robinſom Anglois eſt le Pere de tous ceux qui ſont dans ce païs. Ils croient que châque Egliſe ou comme ils s'appellent châque Congregation particuliere a en elle meſme radicalement & eſſentiellement tout ce qui eſt neceſſaire pour ſa conduite & pour ſon Gouvernement, & toute la juriſdiction & puiſſance Eccleſiaſtique: Qu'elle n'eſt point ſujette ni à une ni à pluſieurs Egliſes, ni à leurs Deputez, ni à leurs Aſſemblées, ni à leurs Synodes non plus qu'à aucun Evéque; Et qu'il n'y à aucune Egliſe ni aucune aſſemblée qui ait pouvoir ſur aucune Egliſe quelle qu'elle ſoit. Que châcune doit faire ſes affaires en particulier & ne dépend que d'elle ſeule & non des

autres

Digitized by Google

autres, & c'eſt pour cela qu'on a donné le nom d'Independans à ceux qui ſuivent ces ſentimens. Bien qu'ils n'eſtiment pas neceſſaires d'aſſembler des Synodes ils diſent que ſi l'on en tient on doit conſiderer leurs reſolutions comme des conſeils d'hommes ſages & prudens auxquels on peut deferer & non comme des arrets auxquels on ſoit obligé d'obeir. Ils conviennent qu'une ou pluſieurs Egliſes peuvent aider une autre Egliſe de leurs conſeils & de leurs ſecours, la réprendre meſme lors qu'elle péche, non par le droit d'une authorité ſuperieure qui puiſſe l'excommunier, mais comme égale qui déclare qu'elle ne peut avoir aucune communion avec cette Egliſe qui a peché & qui ne vit pas ſelon les regles & commandemens de Jeſus Chriſt. Voilà les ſentimens particuliers des Independans touchant le Gouvernement de l'Egliſe. Leur nom les avoit rendu fort odieux meſme aux proteſtans, Mais la Confeſſion de foy que publierent leurs freres d'Angleterre aſſemblés à Londre l'an. 1651. a bien fait voir

voir qu'ils n'ont d'ailleurs aucun ſentiment particulier touchant la Doctrine & quà cet eſgard ils ſont d'accord en tout avec ceux de la Religion. Bien que je ne vous aye parlé juſques ici que de trois ou quatre differentes Religions, comme cette lettre n'eſt deſia que trop longue je vay l'achever & je remets à vous parler des autres Sectes de ce païs dans la 1re. Lettre que je vous écriray. Je ſuis.

A Utrecht ce 7. May. 1673.

Digitized by Google

TROIZIEME LETTRE.

MONSIEUR,

Je vay continuer à vous écrire les ſentimens de toutes les Sectes ou Religions differentes qui ſont en ce païs ceux qu'on appelle Anabaptiſtes ailleurs s'appellent Mennonites en ce païs, & ont pris ce nom de Menno né dans un Village de Friſe l'An. 1496. Ce n'eſt pas que ce Menno ait eſté le premier pere des Anabaptiſtes dans ce païs ; Mais c'eſt qu'ayant reïetté les Enthouſiaſtes & les revelations des premiers Anabaptiſtes & leurs opinions touchant le nouveau Régne de Jeſus Chriſt qu'ils pretendoient de fonder ſur la terre par les armes, il a établi des nouveaux Dogmes que ſes Sectateurs ont embraſſé & retenu la pluspart juſques icy. Ils croient qu'il n'y a que le nouveau Teſtament & non le vieil qui ſoit la régle de noſtre foy.

Digitized by Google

Qu'en parlant du Pere, du Fils & du S^t. Esprit, il ne faut pas se servir des termes de Personnes, ni de Trinité.

Que les premiers hommes n'ont pas esté crées justes & Saincts.

Qu'il n'y a point de peché originel.

Que Jesus Christ n'a point tiré sa chair de la substance de sa mere Marie mais de l'essence du Pere, ou que la parole ait esté changée en homme, ou qu'il l'a apportée du ciel, ou que l'on ne sçait pas d'ou il la prise.

Que l'union de la Nature Divine & de la nature Humaine en Jesus Christ s'est faitè ensorte, que la Divine à esté rendue visible, sujette aux souffrances & à la mort.

Qu'il n'est point permis aux Chrétiens de jurer, d'exercer aucune charge de Magistrature Civile, ni de se servir du glaive non pas mesme pour punir les Meschans ni de repousser la force par la force, ni de faire la guerre pour aucun sujet que ce soit.

Qu'un homme en cette vie peut arriver

Digitized by Google

river à ce poinct de perfection, d'avoir une pureté parfaite, & de n'avoir aucune soüillure de peché.

Qu'il n'eſt point permis aux Miniſtres de la parole de recevoir de leur Egliſe aucun ſalaire de leur travail.

Qu'il ne faut point baptiſer les petits Enfans.

Que les ames des hommes apres leur mort, ſe repoſent dans un lieu inconû jusques au jour du jugement.

Ces Mennonites ſe ſont partagez encore en pluſieurs Sectes pour des cauſes tres-legéres. Il y en a deux qui ſe ſont formées il y à long-temps dont l'une eſt celle des Mennonites anciens de Flandre, l'autre eſt celle des Mennonites de Friſe. Ceux de Flandre exercent la Diſcipline Eccleſiaſtique avec une extréme rigueur, & excommunient ceux de leurs Sectes pour des fautes tres-legéres. Ils croient qu'il n'eſt pas permis de manger ni de boire, ni d'avoir aucune communication non pas meſme pour les choſes de la vie ci-

vile avec ceux qui ſont excommuniez. Ils arrachent par ce moyen les femmes de leurs marris & les enfans de leurs peres, ſoûtenant qu'il faut rompre tous les liens d'amitié & de ſocieté avec ceux contre leſquels l'Egliſe a prononcé ſon anatheme.

Ceux de Friſe reçoivent dans leur Communion ceux qui ont eſté reiettez par les autres Sectes des Mennonites & ils uſent d'un ſi grand relâchement dans leur diſcipline qu'ils reçoivent toutes ſortes de perſonnes impures dans leur ſocieté, & c'eſt pour cela qu'on les appelle *Borborita ou Stercorarii*. Comme il s'en eſt trouvé d'entre eux qui eſtoient plus ſcrupuleux que les autres, ils ſe ſont encore partagez en pluſieurs Sectes pour des choſes tres legeres & peu importantes. Je ne parleray que d'une ſeule par laquelle on pourra juger de toutes les autres. Il y en à une que l'on appelle *Mammillarii* parce qu'un jeune homme avoit pris la liberté de manier la gorge d'une fille à

laquelle

laquelle il faiſoit l'amour qui luy eſtoit accordée & qu'il devoit épouſer dans peu de jours. Il y en eut qui ſoûtenoient qu'il falloit l'excommunier, & les autres ayans condamné cette rigueur, il arriva de là un Schiſme entre eux. Ceux qui ne voulurent pas qu'on excommuniât le jeune homme fûrent appellés *Mammillarii*. Tous les jours ils ſe diviſent & ſe ſeparent les uns des autres & auſſi toſt ceux qui ſe ſont diviſez s'uniſſent quelque part ailleurs avec d'autres ſocietes.

Pluſieurs d'entre les *Mennonites* ont embraſſé la pluspart des opinions des Sociniens ou pluſtoſt celles des Arriens touchant la Divinité de Jeſus Chriſt. Ils preſſent tous cette tolerance de toutes les Sectes, que les Arminiens recommandent avec tant d'empreſſement. Ils croient qu'ils ne doivent rejetter de leurs aſſemblées aucun homme qui vive pieuſement & qui reconnoiſſe que la S^te^ Ecriture eſt la parole de Dieu, bien que cet homme

ne s'accorde point avec les autres en plusieurs choses qui passent pour des articles de foy. Ceux ci sont appellés *Galenistes* par les autres prenans leur nom de *Galenus* un Medecin d'Amsterdam qui est tres-eloquent, tres-docte & habile homme & on l'accuse d'estre entierement Socinien.

Les Sociniens nient la Divinité de Jesus Christ, l'existence du S^t^ Esprit, le peché originel, la satisfaction de Jesus Christ, la resurrection des Meschans, le rétablissement des mesmes Corps que les fidelles ont eu pendant leur vie dans le monde. Leurs assemblées publiques sont deffenduës, mais ils sont cachez sous le nom d'Arminiens & d'Anabaptistes. Ils ont aussi des assemblées secrettes dans les quelles ils font des Prieres à Dieu tres-ardentes, avec des gemissemens & des pleurs. Ils se plaignent qu'ils sont odieux & en abomination à la pluspart des Chrétiens à cause de la Doctrine qu'ils Professent. Ils disent qu'ils n'ont point

d'interet

Digitized by Google

d'interest à la soûtenir. Que la persuasion qu'ils ont de sa verité & le zele de conserver au grand, seul, unique & souverain Dieu Pere de nostre Seigneur Jesus Christ, la gloire de sa divinité: Quayans esté confirmes dans leur foy par la lecture de la parole de Dieu & des livres qu'on a fait contre eux ils conjurent & suplient ce grand Dieu s'ils sont dans l'erreur de le leur découvrir afin qu'ils y renoncent & qu'ils donnent gloire de sa verité. Leur conversation est saincte & sans reproche, autant que les hommes en peuvent juger par ce qu'ils en voyent. Ils la forment toute entiere sur les preceptes de Jesus Christ, & n'ayans que peu de soin de toutes les choses du monde il paroit qu'ils n'en ont que pour les oëuvres de pieté & de charité & pour le salut de leur ame: Ils s'occupent entierement à la lecture de la parole de Dieu dans laquelle ils sont si versez qu'il semble que la pluspart d'entre eux la sçachent par coëur. Dans les assembleés qu'ils font

ponr leurs exercices de pieté, tous ceux qui s'y trouvent ont la liberté de parler. Un d'entre eux commence à lire un Chapitre de l'Ecriture, quand il en a lû quelques verſets ou il y à un ſens complet celuy qui lit & eux qui écoutent diſent châcuns leurs ſentimens touchant le ſens des paroles qu'on à leuës. Ce qui eſt ſurprenant c'eſt que quoyque la pluspart d'entre eux ſoient des hommes ſans lettres, & qui n'ont point du tout étudié comme eſtans Marchands ou Artiſans, il ſemble neanmoins qu'ils ayent tous un talent particulier pour l'intelligence & pour l'explication de l'Ecriture Sainte. On dit meſme que les doctes d'entre eux qui ont écrit des Commentaires ou des annotations ſur l'Ecriture Saincte y ont tres-bien reuſſi par tout, ou leurs preiugez ne les ont pas engagez d'accommoder l'Ecriture au ſens de leur erreurs ; de ſorte qu'on pourroit dire d'eux ce qu'il me ſemble avoir entendu qu'on diſoit autresfois d'Origine, que

là

* là ou il avoit bien fait on ne pouvoit faire mieux & ou il avoit mal fait qu'on ne pouvoit faire pis.

Il faut parler des Arriens immediatement apres vous avoir parlé des Sociniens. Il y en a grand nombre dans ce païs & pluſieurs des Sociniens embraſſent leurs opinions. Vous ſçavez quels eſtoient les ſentimens des Arriens touchant la naiſſance de Jeſus Chriſt. Ils croyoient que le Verbe, l'intelligence & la Parole de Dieu avoit eſté créé avant toutes les Creatures, que Dieu s'en eſtoit ſervi dans l'Ancien Teſtament comme d'une Interprete d'un Mediateur lors qu'il avoit quelque choſe à anoncer aux Patriarches & aux Prophetes. Que cette parole par un aneantiſſement volontaire avoit animé le Corps de Jeſus Chriſt comme l'eſprit de l'homme anime ſon Corps, la parole n'ayant pris que la chair ſans ame & ſans eſprit. Ils croyoient meſme que

* *Ubi benè nemo melius.*
Ubi male nemo pejus.

Digitized by Google

toutes les ames des autres hommes estoient des esprits subsistans avant leur Corps lesquelles ne prenoient le nom d'ame que lors qu'elles animoient leurs Corps. Christophorus Sandius Gentilhomme Polonois fils d'un Conseiller de l'Electeur de Brandenbourg à rétabli la Secte des Arriens en ce païs. Il demeure en Amsterdam depuis peu d'années. Il a fait entre autres deux livres que j'ay vû dont l'un a pour titre les Interpretations Paradoxes des quatre Euangelistes. L'autre est une Histoire Ecclesiastique dans laquelle il prouve ou pretend de prouver que tous les Docteurs qu'on appelle Peres de l'Eglise qui ont vêcû depuis les Apôtres jusques à Arrius ont eu les mesmes sentimens que luy touchant le mistere de la Trinité.

Les Borrelistes ont pris leur nom de Borelle Chef de leur Secte, homme tres-sçavant & sur tout dans les langues Hébraïques, Grecque & Latine. C'estoit le Frere de Monsr. Borel Ambassa-

deur

deur de Messieurs les Estats auprés du Roy. Ces Borreliſtes ont la plus grand part des opinions des Mennonites, quoy qu'ils ne ſe trouvent point dans leurs assemblées. Ils ont choisi une sorte de vie tres-ſevére employans une bonne partie de leurs biens à faire des aumônes & s'acquittans d'ailleurs avec grand ſoin de tous les devoirs d'un homme Chrétien. Ils ont en aversion toutes les Egliſes & l'uſage des Sacremens, des Prieres Publiques, & de toutes les autres Fonctions exterieures du ſervice de Dieu. Ils ſoûtiennent que toutes les Egliſes qui ſont dans le monde & qui y ont eſté apres la mort des Apôtres & de leurs premiers ſucceſſeurs ont degeneré de la pure doctrine qu'ils avoient preſché au monde; Par ce qu'elles ont ſouffert que la Parole de Dieu infallible contenuë dans le vieil & dans le nouveau Teſtament ait eſté expliquée & corrumpuë par des Docteurs qui ne ſont pas infallibles qui veulent faire paſſer leurs Confeſſions,

leurs Catechiſmes, leurs Liturgies & leurs Sermons qui ſont des ouvrages des hommes pource qu'ils ne ſont point, aſçavoir pour la pure parole de Dieu. Ils ſoûtiennent qu'il ne faut lire que la ſeule Parole de Dieu, ſans y ajoûter aucune explication des hommes. S'il ſe trouvoit aucune telle aſſemblée ou l'on ſe contentât de la ſeule lecture de la Parole de Dieu quelles que pûſſent eſtre d'ailleurs les perſonnes qui voudroient y eſtre receuës pourveu qu'elles reconûſſent que la Sainte Ecriture eſt la Parole de Dieu, ils ſoutiennent qu'on devroit les recevoir dans ſa Communion.

Les Enthouſiaſtes, les Quacquers ou les Trembleurs qui diſent qu'ils ſont touchez d'une inſpiration Divine ſoûtiennent que la Ste. Ecriture doit eſtre expliquée par les lumieres de cette divine inſpiration ſans laquelle ce n'eſt qu'une lettre morte écrite aux enfans & non aux hommes parfaits & ſpirituels : Et que ce n'eſt point la vraye, unique

Digitized by Google

unique & parfaite Parole de Dieu ni la régle parfaite & neceſſaire de la foy. Ils ſoûtiennent que leur Eſprit eſt la Parole de Dieu, veritable, interieure & ſpirituelle, la regle & le juge des Ecritures. Qu'il faut écouter & ſuivre cet Eſprit & non les Paroles de l'Ecriture. Que l'homme a en ſoy meſme & dans ſon Eſprit un Docteur infallible lequel s'il l'écoute luy apprendra tout ce qu'il faut qu'il croye ou qu'il faſſe pour ſon ſalut. Que ceux qui écoutent cet Eſprit ſont unis à Dieu & ſont faits des Dieux. Lors qu'ils ſont dans leurs aſſemblées ils demeurent aſſis longtemps ſans parler & ſans ſe remuer ſouvent durant une ou deux heures & l'on n'entend rien d'eux, ſi non quelques gemiſſemens, juſques à ce que quelqu'un d'entre eux ſentant l'agitation & le mouvement de l'Eſprit ſe léve & dit les choſes que l'Eſprit luy commande de dire : Les Femmes meſmes ſouvent reſſentent ces mouvemens de l'Eſprit qui les font parler dans l'aſſemblée de leurs

leurs Freres. Dans leurs discours ils parlent de leurs raviſſemens & de leurs revelations & y ajoûtent tousjours des fortes cenſures de tous les autres Chrétiens. Ils declament contre les vices avec une tres-grande vehemence & preſſent avec grande ardeur la mortification de la chair. Ils défient tous ceux qui ſont dans l'aſſemblée, les prient & les conjurent de parler s'il y en a quelqu'un qui ait quelque choſe à oppoſer à ce qu'ils viennent de dire de la part de l'Eſprit. C'eſt ce qui donne lieu à des grandes diſputes & quereles qui arrivent ſouvent entre eux. Il arrive par fois qu'apres avoir long-temps attendu inutilement la venuë & l'inſpiration de l'Eſprit perſonne d'entre eux ne ſentant ſur ſoy ſon mouvement & ſa chaleur ils ſe retirent du lieu ou ils eſtoient aſſemblez ſans qu'aucun d'entre eux ait parlé.

Quand aux Libertins il ſemble qu'autant qu'il y en a, ils ayent chacun leur ſentiment particulier. La pluſpart croient

croient qu'il y a un seul Esprit de Dieu qui est dans tous les vivans, qui est épandu par tout, qui est & qui vit dans toutes les Creatures : Que la substance & immortalité de nostre ame n'est autre chose que cet Esprit de Dieu : Que Dieu luy mesme n'est rien autre que cet Esprit : Que les ames meurent avec les Corps : Que le peché n'est rien : Que ce n'est qu'une simple opinion qui s'evanouit aussi tost, pourveu qu'on n'en tienne point de conte : Que le Paradis n'est qu'une illusion, un agreable chimere que les Theologiens ont inventé pour engager les hommes à embrasser ce qu'on appelle vertu : Que l'Enfer n'est non plus qu'un vain fantôme que les mesmes Theologiens ont formé pour détourner les hommes de ce qu'on appelle peché, c'est à dire pour les empescher d'estre heureux en faisant ce qu'il leur plait : Ils disent enfin que les Politiques ont inventé la Religion pour contenir les peuples par la crainte d'une Divinité dans l'obeissance

ſance à leurs loix pour avoir par ce moyen une Republique bien Policée & un Eſtat bien reglé.

Il y a enfin dans ce païs un bon nombre de perſonnes, comme je ſçay qu'il y en a eu autresfois en Angleterre & qu'on appelloit Chercheurs. Ces gens conviennent qu'il y a une vraye Religion que Jeſus Chriſt nous a apportée du Ciel & qu'il nous a revelé en ſa Parole; Mais ils ſoûtiennent qu'aucune des Religions établies parmy les Chrétiens n'eſt point cette vraye Religion de Jeſus Chriſt que nous devons Profeſſer pour avoir part au ſalut. Ils trouvent à dire quelque choſe en particulier dans châcune de ces Religions & les condamnent toutes en general. En un mot ils n'ont point encore pris parti & ne ſe ſont point determinez au choix d'aucune; Ils liſent & méditent les Saintes Ecritures avec une profonde attention: Ils prient Dieu avec un zele ardent afin qu'il les éclaire par ſa lumiere dans la connoiſſance de la Religion qu'ils doivent

vent embraſſer pour le ſervir ſelon ſa volonté & pour acquerir la felicité eternelle qu'il promet à ſes Enfans.

Je ne croirois pas vous avoir parlé de toutes les Religions de ce païs ſi je ne vous avois dit un mot d'un homme illuſtre & ſçavant qui à ce que l'on m'a aſſeuré a un grand nombre de Sectateurs qui ſont entierement attâchez à ſes ſentimens. C'eſt un homme qui eſt né Juif qui s'appelle Spinoſa qui n'a point abjuré la Religion des Juifs ni embraſſé la Religion Chrétienne: auſſy il eſt tres-meſchant Juif & n'eſt pas meilleur Chrétien. Il a fait depuis quelques années un livre en latin dont le tître eſt *Tractatus Theologo Politicus* dans lequel il ſemble d'avoir pour but principal de détruire toutes les Religions & particulierement la Judaïque & la Chrétienne & d'introduire l'Atheiſme, le Libertinage & la liberté de toutes les Religions. Il ſoûtient qu'elles ont toutes eſté inventées pour l'utilité que le Public en reçoit, afin que

tous

tous les Citoyens vivent honnétement & obeïssent à leur Magistrat & qu'ils s'addonnent à la vertu non pour l'esperance d'aucune recompense apres la mort mais pour l'exellence de la vertu en elle mesme & pour les avantages que ceux qui la suivent en reçoivent dés cette vie : Il ne dit pas ouvertement dans ce livre l'opinion qu'il a de la Divinité, mais il ne laisse pas de l'insinuer & de la découvrir, Au lieu que dans ses discours il dit hautement que Dieu n'est pas un Estre doüé d'intelligence, infiniment parfait & heureux comme nous nous l'imaginons ; mais que ce n'est autre chose que cette vertu de la nature qui est repanduë dans toutes les Creatures.

Ce Spinosa vit dans ce pais ; Il a demeuré quelque temps à la Haye ou il estoit visité par tous les Esprits Curieux & mesme par des filles de qualité qui se picquent d'avoir de l'Esprit au dessus de leur Sexe. Ses Sectateurs n'osent pas se découvrir par ce que son li-

vre

vre renverse absolument les fondemens de toutes les Religions, & qu'il a esté condamné par un decret Public des Estats & qu'on a deffendu de le vendre, bien qu'on ne laisse pas de le vendre publiquement. Entre tous les Theologiens qui sont dans ce païs il ne s'en est trouvé aucun qui ait osé écrire contre les opinions que cet Autheur avance dans son traitté. J'en suis d'autant plus surpris que l'Autheur faisant paroître une grande connoissance de la langue Hebraïque, de toutes les Ceremonies de la Religion Judaïque, de toutes les Coûtumes des Juifs & de la Philosophie, les Theologiens ne sçauroient dire que ce livre ne merite point qu'ils prennent la peine de le refuter, s'ils continuent dans le silence on ne pourra s'empescher de dire ou qu'ils n'ont point de charité en laissant sans réponse un livre si pernicieux, ou qu'ils approuvent les sentimens de cet Autheur, ou qu'ils n'ont pas le courage & la force de les combattre.

Voila

Voila Monsieur quelles sont les differentes Sectes des Chrétiens qui se trouvent en ce païs & qui ont presque toutes la liberté d'exercer la Religion qu'elles Professent. Vous ferez là dessus les reflexions qu'il vous plaira. Il ne me sera pas difficile de tirer de cette grande diversité de Sectes des raisons convainquantes pour prouver ce que j'ay avancé ci dessus, que les Estats Generaux ne sont point de nostre Religion. Premierement on ne peut pas dire que cet Estat soit de la Religion à cause du nombre de ceux qui en font Profession. Car bien que l'on ne sache pas precisement combien il y a de gens de la Religion dans ces Provinces, tousjours ceci est constant, que le nombre de ceux qui n'en sont point est incomparablement plus grand que celuy de ceux qui la professent. Apres avoir consulté là dessus des gens du pais, ils m'ont asseuré qu'on peut partager tout le peuple de ces Provinces en trois parties, qui sont à peu pres égales. L'une est des

gens

Digitized by Google

gens de la Religion, l'autre des Catholiques, & la troiziéme des Sectaires. Je n'aurois jamais crû que le nombre des Catholiques fût si grand: Il est certain qu'une bonne partie des habitans des grandes Villes & la plus grande part de ceux de la Campagne & des pays sans du plat païs sont Catholiques Romains, & il y en a asseurement pour le moins autant que de gens de la Religion. Si l'on met ensemble tous les Sectaires ils font aussy sans doute, pour le moins le tiers des habitans de ces Provinces. Si donc la Domination se doit prendre de la plus grande partie, ceux de la Religion n'estans tout au plus que le tiers du peuple de ce païs ne peuvent pas donner le nom à tout l'Estat d'estre de la Religion. Il ne peut donc l'estre qu'à cause que nostre Religion a este établie & les autres deffenduës par le decret public dont je vous ay parlé ci devant. On ne pourroit pas disconvenir qu'il ne meritât ce nom si cette ordonnance avoit esté executée, au

au lieu que ne l'ayant point eſté on ne peut juſtement le luy donner. Mais comme c'eſt une matiere d'une aſſez longue diſcuſſion je n'y entreray point, pour cette fois; Ce ſera le ſujet de la premiere lettre que je vous écriray. Je n'ajoûteray rien en celle ci, ſinon que je vous aſſeure que je ſuis.

A Utrecht ce 7. May. 1673.

QUA-

Digitized by Google

QUATRIEME LETTRE,

MONSIEUR,

Vous avez vû dans ma derniere letre que les Eſtats Generaux ont tousjours donné liberté de conſcience à toutes ſortes de perſonnes & permis l'exercice public préſque à toutes les Religions. Vous voyez bien par là qu'ils n'ont jamais executé l'ordonnance qu'ils firent l'an 1583. *Qu'aucune Religion ne ſeroit deſormais receuë & qu'on ne permettroit l'exercice d'aucune autre que de celle qui eſtoit publiquement enſeignée dans les ſept Provinces & qui eſt la Reformée.* Il ne me ſera pas difficile de vous prouver par là que quelque Profeſſion exterieure qu'ayent fait juſques ici les Provinces Unies d'eſtre de la Religion au fond ils n'en ſont point du tout & n'en ont jamais eſté. Pendant que le libre exercice de toutes les Religions eſtoit permis par tous les De-

Decrets publics, vous m'avouërez ſans doute, qu'alors les Eſtats n'eſtoient point encore de noſtre Religion. Car ſi vous concluez que ces Provinces eſtoient de ce temps là de noſtre Religion parce que l'on y faiſoit dés lors une Profeſſion publique de noſtre Religion, Je conclurray par la meſme raiſon qu'elles eſtoient Catholiques, Lutheriennes & Anabaptiſtes par ce que dans ce temps là on y faiſoit auſſy publique Profeſſion de toutes ces Religions. Voyons donc quelles ordonnances ces Provinces ont fait en ſuite qui leur ait pû donner le nom qu'elles veulent porter de noſtre Religion. Je vous ay dit ci devant que ce fût en l'an. 1572. que l'on receut dans ces Provinces pour ſeule Religion publique noſtre Religion telle qu'elle eſtoit enſeignée à Geneve, dans vos Cantons & dans le Palatinat du Rhin. La meſme ordonnance qui établit noſtre Religion pour la Religion publique confirma hautement la liberté de conſcience de toutes ſortes de

Reli-

Digitized by Google

Religions, avec une expreſſe defenſe d'inquiéter ou moleſter qui que ce ſoit pour ce ſujet. La difference qu'il y avoit à cet eſgard entre les Eſtats Generaux & tous les autres Eſtats de noſtre Religion eſtoit ſi grande, que je ne penſe pas que vous croyiez que les uns & les autres fuſſent d'une meſme Religion. Les Provinces Unies avoient ordonné par un Decret public, qu'on permettroit le libre exercice de toutes ſortes de Religions. l'Electeur Palatin, la Ville de Geneve & vos Cantons ne permettoient dans les terres de leur domination l'exercice d'aucune Religion tant ſoit peu differente de la noſtre. Je croy que vous ſçavez Monſ. que l'Electeur Palatin ſuivoit au commencement la Confeſſion d'Augsbourg laquelle eſtoit receüe dans tous ſes Eſtats & que depuis ayant embraſſé noſtre Religion & l'ayant établie dans ſon païs il en fit ſortir tous les Lutheriens qui n'en voulurent point faire Profeſſion. l'Electeur de Brandenbourg a ſans doute bien du déplaiſir de voir que la pluſpart de ſes

ſujets ſoient Lutheriens, qu'il y en a plusieurs de Catholiques & peu qui ſoient de la Religion. Mais comme vous ſçavez qu'il n'y a pas ſoixante ans que cette Maiſon Electorale a commencé faire Profeſſion de noſtre Religion il n'a pas pû obliger ſes ſujects de l'embraſſer & de quitter celle qu'ils avoient Profeſſé depuis long-temps. Ce fut Jean-Sigiſmond qui mourut l'an 1619. qui eſtoit l'ayeul de l'Electeur qui régne à preſent lequel renonça à la Religion Lutherienne que luy & quelques uns de ſes anceſtres avoient Profeſſé juſques alors & qui embraſſa la Profeſſion de la noſtre. Il publia une Confeſſion de foy l'an 1614. Dans la preface il dit qu'il y avoit ſoixante & dixhuict ans que Joackim Second avoit renoncé aux Ceremonies & à la Religion de l'Egliſe Romaine. Mais qu'ayant retenu une Doctrine ſur le poinct de l'Euchareſtie qui n'eſtoit point conforme à la verité & d'autres choſes dans les Temples qui n'eſtoient point bonnes il s'eſtoit appliqué à corriger tous les abus & à faire

une

Digitized by Google

une entiere & parfaite Reformation. Cependant la plus grande partie de ſes ſujets ayans embraſſé depuis prés de quatre vingt ans la Religion Lutherienne bien loin de la leur faire quitter pour embraſſer la Profeſſion de la noſtre il n'a pas la liberté dans pluſieurs endroits de ſes Eſtats & meſme à Berlin qui eſt la Ville principale de ſa reſidence d'avoir que pour luy & pour ceux de ſa Maiſon l'exercice particulier de noſtre Religion. Il ſouhaiteroit ſans doute de pouvoir à l'exemple des autres Eſtats qui la Profeſſent ne permettre l'exercice d'aucune autre dans toutes les terres de ſa Domination.

Il n'eſt pas neceſſaire que je vous die que ni à Geneve ni dans vos Cantons on n'a j'amais voulu permettre je ne dis pas l'exercice de noſtre Religion non pas meſme l'habitation à ceux qui en Profeſſent une differente de la noſtre. Cela eſtant je m'aſſeure que vous ne croyez pas qu'une meſme Religion puiſſe inſpirer à ceux qui la Profeſſent des ſentimens

& des maximes toutes contraires & une conduite & une pratique entierement opposée. Un homme du monde diroit, que l'interet d'Estat obligeoit le Comte Palatin, la Ville de Geneve & vos Cantons d'en user d'une maniere & que ce mesme interet d'Estat oblige les Provinces Unies d'en user d'une maniere differente sur le mesme sujet. Mais je ne croy pas que vous approuviez cette étrange maxime des politiques qui accommodet la Religion aux interest de l'Estat: Et j'espére que vous m'avoüerez que ceux qui en usent ainsi n'en ont point du tout. Depuis mesme que nostre Religion fût établie par un Decret public la liberté de conscience fût encore confirmée solennellement par l'Union d'Utrecht; Il est mesme expressement accordé que quant à la Religion *Châque Seigneurie en ordonneroit comme elle jugeroit à propos selon son usance.* Il est donc constant qu'on ne peut dire que les Provinces Unies sont de la Religion, que depuis, & à cause de l'ordonnance qu'elles

les firent l'an 1583. sur ce sujet. Que si comme je croy que je vien de vous le faire voir evidemment, les Estats n'ont point d'autre fondement que celuy là, qui puisse les faire appeller de la Religion, il me semble que je ne seray pas non plus en peine de vous faire voir encore, qu'ils n'en ont point du tout. Si le decret qu'ils ont fait par lequel il estoit expressement ordonné qu'on ne permettroit parmy eux l'exercice d'aucune autre Religion que de la nostre, leur donne justement le nom d'un Estat de la Religion; la conduite constante qu'ils ont tenuë jusques ici ayans pratiqué tousjours tout le contraire de cette ordonnance; leur ôte, si je ne me trompe le nom qu'ils ont pretendu par son établissement. Je ne croy pas Monsr, que vous entrepreniez de soutenir, qu'il suffise à un Estat, pour estre de nostre Religion qu'il ait fait un Decret par lequel il ait resolu de la Professer & de ne permettre dans ses terres l'exercice d'aucune autre Religion. Si au lieu d'accomplir

de bonne foy ce qu'il avoit resolu par son Decret, il n'en fait rien du tout, & fait directement *le contraire*, *Je ne pense pas que* vous pretendiez *que cet Estat* soit de nostre Religion en vertu du *Decret* qu'il a fait, & qu'il n'a jamais executé. Vous me direz que les Estats Generaux sont de nostre Religion parce qu'ils le disent & qu'ils en font une publique Profession : Et moy je vous soûtiens que cela ne suffit pas pour leur faire porter un nom qu'ils ne meritent point, puis qu'ils détruisent la Profession exterieure qu'ils font par une pratique toute contraire & fort odieuse à tous ceux de la Religion. S'ils ne souffroient dans leur Estat qu'une ou deux Religions qui n'eussent que des sentimens peu differens de la nostre & ce en des poincts moins Principaux & importans on n'auroit pas sujet de s'en étonner. On pourroit dire que la prudence & la charité les obligent d'avoir quelque support pour des Chrétiens qui au fond retiennent le fondement de la foy, bien qu'ils n'ayent pas reçu de Dieu

les

Digitized by Google

les lumieres pour la creance de tous nos misteres. Mais y a-t-il rien au monde de si surprenant que de voir que les Estats donnent une liberté illimitée à toute sorte de Religions, qu'il se trouve dans la Hollande plus de Sectes découvertes & reconuës qu'il n'y en a dans tout le reste de l'Europe, & qu'il n'y à aucun Heresiarque qui veüille en former une nouvelle qui ne soit reçû à publier & enseigner sa Religion & en faire une publique Profession? Il y à quelques années que Jean Labadie l'Apostat ayant esté déposé & excommunié par le Synode des Eglises Valones de ce païs il s'addressa à van Beuning pour le prier de luy accorder sa protection, van Beuning luy répondit, que pendant qu'il voudroit demeurer dans la Communion des Eglises Valones il estoit obligé de se soûmettre à leurs ordonnances & à leur discipline; Mais que s'il formoit une Secte nouvelle, il jouïroit de la Protection que l'Estat accorde à toutes sortes de Religions. Comme je croy que vous connoissez cet

homme, vous jugez bien sans doute que ce ne fût pas par scrupule de conscience, qu'il ne trouva pas a propos d'établir sa Secte en ce païs. Il avoit parmy ses devotes l'illustre Marie de Schurmans & d'autres Filles de qualité, & comme il craignoit que leurs parens ne les retirassent d'une societé qui commençoit à estre décriée & à paroistre fort scandaleuse il jugea à propos d'aller s'établir ailleurs avec la Sainte Compagnie des Disciples d'un & d'autre sexe qu'il menoit avec luy. S'il eut trouvé à propos de demeurer dans ce païs il auroit augmenté le nombre des Sectes, qui y sont établies, & des Religions qui y ont une liberté publique. Je ne sçay mesme si vous sçavez Monſ. qu'elle s'estend jusques à favoriser & protéger les heretiques que vous condamneriez à la mort s'ils estoient au milieu de vous. Vous sçavez qu'il y a plus de cent ans que vostre Canton & la Republique de Geneve condamnerent Michel Servet & Scipion Gentilis à estre brûléz tous vifs pour les erreurs

reurs qu'ils avoient touchant la Trinité: Les principalles erreurs sur lesquels on fit leur procés sont à peu pres les mesmes ou au moins ne sont pas plus dangereuses que celles que les Sociniens ont sur le mesme mistére. N'admirez vous pas l'extreme difference qu'il y à entre la conduite qu'a tenuë vostre Canton & la Republique de Geneve à l'esgard de ces deux anciens heretiques, & celle que tiennent les Estats à l'esgard des Sociniens, qui ont les mesmes heresies ou d'autres qui sont aussy pernicieuses? Geneve & vostre Canton n'ont pû souffrir l'un Servet, & l'autre Gentilis & ont jugé qu'ils meritoient tous deux la mort. Les Estats Generaux souffrent sans scrupule, un grand nombre de Sociniens dont la pluspart sont nez & croissent au milieu d'eux, & n'ont jamais eu la moindre pensée de leur faire aucun mal pour le fait de leur Religion. Vostre Canton & la Ville de Geneve auroient crû d'estre coûpables d'un grand crime contre Dieu, s'ils n'avoient fait mourir ces deux here-

tiques qui avoient des erreurs ſi étranges contre la Divinité de Jeſus Chriſt. Les Eſtats Generaux croiroient avoir commis un grand peché contre *Dieu, s'ils* avoient fait mourir aucun des Sociniens quelles que puiſſent eſtre leurs erreurs. Voſtre Canton & la Ville de Geneve ont crû eſtre obligez en conſcience par le zéle de la gloire de Dieu & de la Religion Chrétienne d'étouffer par toutes ſortes de moyens ces hereſies qui renverſent nos Principaux miſtéres. Les Eſtats Generaux ont fait au contraire tout ce qu'ils ont pû pour les favoriſer & les faire croître. Il n'y a que peu d'années que les livres des Sociniens eſtoient tres-rares. Entre ceux qui avoient vû le jour comme on les avoit impriméz en des lieux fort éloignez & qu'on n'en avoit tiré que peu d'exemplaires on n'en pouvoit trouver aucun qu'en les payant tres-chérement & la plus grand part ne ſe trouvoient point du tout. Les Eſtats Generaux par leur bonté & grace ſpeciale & par une tendreſſe de conſcience toute particuliere

ont

ont remedié à cet inconvenient. Pour satisfaire les Sociniens & ceux qui voudroient le devenir; ils ont permis qu'on imprimast en Amsterdam les œüvres de quatre de leurs Principaux Docteurs asçavoir de Socin, de Crellius, de Slichtingius & de Wolsogenius. On vend à present publiquement en Amsterdam cette Bibliotheque des Sociniens en huict volumes in folio qui ne coûte que cent francs. Il n'y a que peu d'années que l'on n'auroit pas eu pour deux cent Pistoles une petite partie de ces œüvres que l'on a à present toutes ensembles pour moins de dix. Il est vray qu'il y a quelque temps que l'on fit brûler en Amsterdam un livre des Sociniens à la priere mesme sans doute de Guillaume Bleau qui l'avoit fait imprimer. Peu de jours apres cette execution publique, il exposa publiquement en vente ce mesme livre & pour en recommander la vente & en augmenter le prix il fit mettre dans la page ou estoit le tître que c'estoit ce mesme livre qui par ordre des Estats avoit

eſté condamné à eſtre brûlé publiquement par la main du Bourreau.

Vous avez ſans doute encore ouï dire, ou peut eſtre vous meſme vous vous ſouvenez, qu'il n'y à que 41. ans que le Magiſtrat de Geneve fit brûler tout vif Nicolas Anthoine Miniſtre à Divone dans le Balliage de Gex que l'on découvrit eſtre Juif. Les douze articles qu'il ſigna & ſur leſquels on luy fit ſon procés font voir evidemment qu'il ne croyoit aucun de nos miſteres de l'incarnation & de la mort de Jeſus Chriſt pour le ſalut des hommes, & qu'il attendoit la venuë du Meſſie comme les Juifs l'attendent pour leur delivrance & pour l'etabliſſement d'un Régne temporel ſur la terre. Vous ſçavez ſans doute que les Juifs ſont en grand nombre dans ce païs, qu'ils y ont une liberté entiere & leur Synagogue ou ils font leur aſſemblée pour le ſervice de Dieu, & qu'on n'a jamais eu la penſée ni de les chaſſer ni d'en faire mourir aucun. Vous ſçavez encore mieux que moy ce que vous fites à Berne envers quel-

quelques Mennonites qui se trouverent dans les terres de vostre Domination. On leur donna le nom terrible d'Anabaptistes pour les rendre odieux & abominables à tout vostre peuple. Vous les fites mettre en prison & vous les y tintes long-temps par le zéle de vostre Religion & par la haine de la leur : Et pendant un temps vous ne vouliez pas les delivrer pour leur permettre de se retirer ailleurs avec leurs biens. Vous leur accordâtes enfin cette grace & peut estre ce ne fût que par la priére du Magistrat de Roterdam, qui vous écrivit une lettre tres-pressante en leur faveur. Quelques anneés au paravant le Canton de Schaffhouse avoit aussy banni de ces terres quelques Mennonites, & crût de leur faire grace de leur permettre de se retirer ailleurs avec leurs biens. On m'a mesme asseuré qu'il n'y a que peu d'anneés que plusieurs Mennonites s'estans trouvez par malheur pour eux dans le Canton de Zurich ils furent pris & qu'on leur fit leur procés sur ces deux crimes.

Capitaux. On faisoit des Compagnies de milices pour quelque occasion extraordinaire qu'on avoit alors pour le bien du païs, les Mennonites s'excuserent d'estre enrôles dans ces Compagnies, disant qu'ils ne croyoient pas qu'un Chrétien pût en bonne conscience porter les armes pour quelque suiet que ce soit. Ils offroient neanmoins de donner volontiers tout l'argent qu'on leur demanderoit pour payer des personnes que l'on pourroit mettre pour servir à leur place. On vouloit les engager d'ailleurs de s'obliger par serment d'estre fidelles à l'Estat & d'obeir à leurs Magistrats. Ils avoüoient qu'en conscience ils estoient obligez à ce devoir, & qu'ils n'avoient garde d'y manquer: qu'ils promettoient de s'en acquitter fidellement; & qu'ils se croyoient autant engagés par leur simple parole que s'ils l'avoient confirmée par un serment solemnel: Mais qu'ils ne pouvoient se resoûdre d'en faire aucun, parce qu'ils croyoient que Jesus Christ avoit commandé aux Chrétiens

tiens de dire simplement oüi pour affirmer une chose & non pour la nier, leur deffendant expressement de jurer pour quelque suiet que ce soit. Le Magistrat de Zurich jugeant que ces deux erreurs estoient tres-pernicieuses à l'Estat, fit contre leurs Autheurs cette ordonnance que dans quinze jours ils devoient se retirer de Suisse & emporter avec eux tous leurs biens: Ou abjurer leur Doctrine, se disposer à jurer & à prendre les armes si le Magistrat le commandoit: Et que si quelqu'un n'obeissoit point à cette ordonnance qu'on le prendroit & le banniroit apres l'avoir bien foüetté: s'il estoit pris une seconde fois qu'on le foüetteroit encore, & qu'apres l'avoir marqué sur l'épaule on le condamneroit encore au banniſſement: s'il estoit pris pour la troizieſme fois on le méneroit au Magistrat comme un rebelle & comme tel qu'on le puniroit du dernier supplice. Toutes les Villes de ce païs sont remplies de ces Mennonites qui y ont leurs publicques assemblées & une entiere

liberté

liberté pour l'exercice de leur Religion. Il y à meſme dans Amſterdam ce Chriſtophorus Sandius dont je vous ay parlé ci deſſus qui fait ouverte & publique profeſſion d'eſtre *Arrien* & qui a fait beaucoup de Diſciples. Si vous examinez la choſe ſérieuſement je ne penſe pas Monſr. que vous entrepreniez de ſoûtenir que des Eſtats qui ſuivent une practique ſi contraire les uns des autres ſur un faict ſi important qui regarde la Religion, puiſſent eſtre cependant de la meſme Religion. Je ne croy pas que vous approuviez ce que quelques uns diſent ſur ce ſuiet que dans des choſes qui ſont indifferentes deux Eſtats en peuvent uſer, l'un d'une maniere, & l'autre d'une autre, & eſtre cependant tous deux de la meſme Religion. Les choſes indifferentes pour la pratique ſont, ſi je ne me trompe celles que l'on peut faire ou ne pas faire, ou bien faire d'une maniere ou d'une autre toute differente, le tout ſans offencer Dieu. J'ay bien de la peine à me perſuader

ſuader qu'on puiſſe appeller indifferentes les choſes dont nous parlons. Car dîtes moy je vous prie voſtre Magiſtrat & celuy de Geneve n'ont ils pas bien fait de brûler ces deux anciens heretiques & ce dernier Juif? s'ils ont bien fait ce n'eſtoit pas donc une choſe indifferente, & ils ne pouvoient ne pas la faire ſans offenſer Dieu. S'ils ont bien fait d'en uſer ainſi, il me ſemble que vous ne pouvez nier que les Hollandois font tres-mal de tolerer & protéger les Sociniens qui ont au fond les meſmes erreurs que ces anciens heretiques; à moins que vous ne vouliez d'ire qu'il y a des choſes à l'eſgard de la Religion que l'on doit faire d'une maniere en Suiſſe & à Geneve & d'une autre en Hollande. Mais je ne puis pas concevoir comment une meſme Religion peut porter ceux qui la profeſſent à faire les uns des choſes directement contraires à celles que les autres font. De plus je ne croy pas que vous oſiez dire que c'aiſt eſté une choſe indifferente à voſtre Magiſtrat auſſy bien qu'a

qu'a celuy de Geneve de faire souffrir la mort à ces malheureux heretiques. Vous avez trop de respect pour vos Seigneurs & Superieurs pour vouloir les charger de la haine d'une si rigoureuse execution, s'ils n'y avoient esté obligez par les preceptes de leur Religion. Si les Magistrats de Hollande ont la mesme Religion que les Vostres pourquoy ne leur fait elle pas suivre la mesme pratique à l'esgard des mesmes heretiques ou d'autres qui sont encore plus dangereux ? Enfin je voudrois vous demander Mons^r. quel sentiment vous avez des Magistrats qui croient qu'il ne faut troubler ni inquiéter aucun homme pour la Religion & qu'il faut tolerer tous les Chrétiens quelques differens sentiment qu'ils ayent sur ce suiet. S'il s'en trouvoit quelques uns au milieu de vous je ne croy pas que vous les reçûssiez en vostre Communion, au moins suis je bien certain que suivant vos principes vous ne devriez pas les recevoir. Comment donc pouvez vous croire que les Magistrats qui gouvernent

vernent la Hollande ſoient bien de la Religion, puis que s'ils eſtoient à Geneve ou dans vos Cantons vous ne pourriez les laiſſer communier avec vous? Vous ſçavez que Monſr. d'Huiſſeau Paſteur de l'Egliſe de Saumur fût dépoſé & excommunié il y a quelques années par le Synode de la Province pour le livre qu'il avoit fait pour la tolerance & pour la reunion des Chrétiens. Bien que je lâye lû je ne me ſouviens pas preciſement de toutes les maximes qu'il avance & qu'il ſoûtient. Cependant je ſuis aſſeuré qu'il ne conſeille pas une plus grande tolerance des Chrétiens que celle que les Eſtats Generaux accordent en effet. C'eſt à dire que les Magiſtrats ont pratiqué il y a long-temps dans ce païs, ce que ce Miniſtre a enſeigné par le livre qu'il a fait depuis quelques années. Si cela eſt je ne croy pas que le Miniſtre ſoit plus coûpable qu'eux, puis qu'il n'a peché que par ſes écrits & que les Magiſtrats ont peché par les effets. Ils ont fait le mal & luy n'a fait que l'enſeigner peut eſtre

ſur

ſur leur exemple. Si vous croyez que ce pauvre Miniſtre ait eſté legitimement excommunié, il faut ſans mentir que vous ſoyez coûpables d'une étrange partialité ſi vous tenez pour vos bons *Freres* en Jeſus Chriſt les Magiſtrats de Hollande qui ont fait depuis cent ans le mal pour lequel le Miniſtre a eſté excommunié, quoy qu'il ne l'eut pas fait & qu'il l'eut ſeulement approuvé. Si vous ne pouvez pas les reconnoître pour Freres ni les laiſſer communier avec vous ſuivant les maximes de voſtre Religion & de voſtre Diſcipline pouvez vous croire que la Profeſſion exterieure qu'*ils* font de voſtre Religion ſuffiſe pour leur donner le nom d'en eſtre auſſi bien que vous? Si les Magiſtrats de Hollande s'acquittoient du devoir auquel la Religion Reformée oblige des Magiſtrats je ne ferois point difficulté de leur laiſſer le privilége de donner à l'Eſtat qu'*ils* gouvernent le nom de la Religion qu'ils Profeſſent. Je croy que vous m'avouërez que les Magiſtrats Reformez ſont obligez à l'exemple

ple de vos Cantons d'empeſcher l'établiſſement & l'exercice public des fauſſes Religions, & les Magiſtrats meſmes de Hollande ne peuvent ignorer ce que leur propre Confeſſion de foy reveüe & approuvée par le Synode de Dordrecht leur preſcrit ſur ce ſujet. l'Article 36. ou il eſt parlé des Magiſtrats dit expreſſement *qu'il eſt de leur devoir d'ôter l'idolatrie & le faux ſervice de Dieu, de tâcher de détruire le Royaume de l'Antechriſt & d'avancer celuy de Jeſus Chriſt.* Je ne croy pas qu'apres ce que je vous ay dit de la liberté que les Eſtats Generaux donnent à tant de Sectes qui renverſent par leurs erreurs les Principaux miſteres de noſtre Religion vous entrepreniez de ſoûtenir qu'ils s'acquittent en conſcience de ce à quoy ils ſont obligez par le devoir de leurs charges. Si vous conſultez meſme vos ſentimens & ceux de vos Collegues & de tous vos Miniſtres & ſi vous ſuivez la pratique de toutes vos Egliſes vous eſtes obligez d'exclure de voſtre Communion tous les Magiſtrats qui donnent cette liberté

berté ſans limites à toutes ſortes de Sectes. Comment donc pouvez vous croire que des Magiſtrats auxquels les ordonnances de vos Egliſes ne permettent pas de communier avec vous puiſſent donner le nom de voſtre Religion à l'Eſtat qu'ils gouvernent? Il y a meſme quelques Magiſtrats en Amſterdam & à Roterdam, deux des principales & des plus riches Villes de la Hollande, qui font publique & ouverte profeſſion d'eſtre Arminiens. Le Sr. Adrian Patius qui eſt du Magiſtrat de Roterdam eſt auſſi Arminien & ſa Religion ne l'empeſche pas d'exercer la charge d'Ambaſſadeur des Eſtats Generaux dans la Cour du Roy d'Eſpagne ou il eſt à preſent. Je ne ſçay pas s'il eſt de ceux de la Secte qui ſuivent entierement les ſentimens des Sociniens. Si cet homme eſt Socinien & qu'au retour d'Eſpagne l'envie luy print de paſſer par vos Cantons je ne ſçay s'il en ſeroit quitte pour n'eſtre pas reçû à voſtre Communion.

Je ne croy pas apres tout ce que je viens

viens de vous dire que vous puiſſiez toûjours avoir la meſme opinion des Eſtats Generaux & continuer de l'appeller une Saincte Republique. Si vous pouviez bien vous repreſenter toute cette étrange bigarrure qui ſe voit dans ce païs ſur le fait de la Religion, j'ay de la peine à croire que vous conſervaſſiez ces bons ſentimens pour cet Eſtat. J'avouë que les Proteſtans luy ſont obligez pour la liberté qu'ils y ont d'y vivre ſans crainte dans l'exercice de leur Religion; Mais tous les Heretiques ne luy ont ils pas la meſme obligation de la liberté qu'ils ont d'y vivre en repos dans l'exercice de leur Religion? Si cet Eſtat a ſervi d'azile aux Reformez, tous les heretiques y ont trouvé un Refuge aſſeuré auſſi bien que les Reformez. Dans la Diéte Generale qui fût tenuë en Pologne l'an. 1658. il fût ordonné par un Decret public, que tous les Sociniens qui eſtoient en grand nombre dans ce païs là & qui y avoient leur principal ſiége en ſeroient chaſſez,

chaſſez, & qu'apres y avoir demeuré encore quelque temps pour pouvoir vendre leurs biens, ils en ſeroient bannis à perpetuité. Les Eſtats Generaux ont reçû charitablement tous ceux d'entre eux qui ſe ſont refugiez en ce païs, & c'eſt ſur tout depuis ce tems là qu'on les a vû croître & multiplier. Si cet Eſtat eſt l'Ecole des Reformez, il eſt de meſme l'Ecole, la mere & la nourrice de tous les heretiques. Je ne ſçay meſme ſi l'on ne peut pas juſtement ſoûtenir que la Religion Chrétienne à reçû plus de dommage que d'avantage par l'établiſſement de cet Eſtat. Et peut eſtre que pour le meſme interet de la Religion Chrétienne, on ſeroit pluſtoſt obligé de ſouhaiter ſa ruine que ſa conſervation. C'eſt ce qu'on aura bien de la peyne de vous perſuader, puis que vous croyez que la Republique des Provinces Unies eſt un Eſtat tres-Chrétien, & des plus Reformez meſme entre les Chrétiens. Je ne ſçay ſi vous ſerez tousjours du meſme ſentiment;

Quand

Quand cela ſeroit je ne laiſſerois pas d'eſtre tousjours.

A Utrecht ce 13. May 1673.

CINQUIEME LETTRE,

MONSIEUR,

Si je ne me trompe je vous ay prouvé par des raiſons invincibles que l'on ne peut pas dire que les Eſtats Generaux ſoient de la Religion, Mais vous direz s'ils ne ſont pas de noſtre Religion, de quelle Religion donc peut on dire qu'ils ſoient ? J'avoüe qu'ils ſont de la Religion, s'il ſuffit pour en eſtre de la profeſſer exterieurement, d'avoir ordonné par Decret public que noſtre Religion ſeroit la Religion del'Eſtat & que tous ceux qui voudroient avoir part dans le Gouvernement en feroient une publique profeſſion, & qu'il y auroit des Ecoles publiques pour l'enſeigner. Si ces choſes ſuffiſent pour eſtre de la Religion cet

Bayerische Staatsbibliothek München

Digitized by Google

Eſtat ſans doute eſt de la Religion; Mais ſi comme je croy de vous l'avoir fait voir evidemment cet Eſtat ſuit une pratique toute contraire à tous les Eſtats de la Religion & détruit par ſa conduite & ſa propre confeſſion de foy & le Decret public par lequel il a établi noſtre Religion pour la Religion de l'Eſtat; quoy que l'on die je ſoûtiens que cet Eſtat n'eſt de noſtre Religion que de nom & ne l'eſt point en effet. S'il vous ſouvient meſme Monſ^r. de ce que je vous ay dit ci devant il eſt conſtant que comme la liberté de conſcience a eſté établie par les premieres Ordonnances qu'on a fait dans ce païs on peut dire avec raiſon que cet Eſtat ſuivant ſes Principes eſt & doit eſtre de toutes les Religions. Que s'il eſt de toutes les Religions on peut bien dire qu'il n'en a aucune particuliere, ou meſme qu'il n'en a point du tout. Il eſt vray qu'il y en a une qui eſt fort commune à la plus part des gens du païs aſçavoir l'avarice que l'Ecriture appelle idola-

idolatrie. Mammon a grand nombre de Devots en ce païs, & il y eſt aſſeurement beaucoup mieux ſervi que le vray Dieu ne l'eſt par la pluspart des Chrétiens. Si l'on conſidere tout le train de la vie des Hollandois, l'ardeur & l'application avec laquelle ils ſont attachez au Commerce, il n'eſt pas poſſible qu'on n'avoüe qu'il ne paroît pas qu'ils ayent aucun autre but dans la vie que de devenir riches & d'amaſſer de l'argent. Il me ſouvient ſur ce ſujet d'avoir lû dans une Relation Italienne d'un voyage des Hollandois, qu'eſtans arrivez dans les Villes du Jappon d'ou l'on avoit chaſſé tous les Chretiens, les habitans du païs leur ayans demandé s'ils eſtoient Chrétiens, ils leur répondirent hardiment *ſiamo Holandeſi non ſiamo Chriſtiani.* La conduite qu'ils tiennent ont dans les Indes & dans quelques autres lieux éloignez fait voir evidemment qu'ils ont une tres-forte paſſion pour l'avancement de leur Commerce & qu'ils n'en ont point du

tout pour celuy de la Religion. Tout ce qu'il y a de Chrétiens tant Catholiques que Proteſtans ſi vous en exceptez les Hollandois ſe ſervent des Colonies qu'ils ont dans ces lieux éloignez pour avancer la Religion Chrétienne en la faiſant preſcher aux Infidelles. C'eſt ce que nous voyons que les Catholiques pratiquent avec un ſi grand zéle par le grand nombre de Miſſionnaires qu'ils envoyent dans les Indes de l'orient & de l'occident & dans l'Empire du Turc pour preſcher l'Evangile & convertir ces peuples à la foy de Jeſus Chriſt. C'eſt cela meſme que pratiquent les Anglois qui envoyent des Miniſtres par tout ou ils ont des Colonies, & qui ordonnent à tous les Directeurs de leurs Compagnies de ne rien épargner pour l'avancement de la Religion Chrétienne & pour la Converſion des Infidelles. Et ainſi tant les Catholiques que les Proteſtans ſe ſervent du Commerce comme d'un moyen pour avancer la Religion de Jeſus Chriſt &

pour

pour attirer ces peuples idolatres à la foy de Jesus Christ. Les Hollandois au contraire par une impieté detestable negligent absolument les interets de la Religion dans les Indes, dans le Levant & dans d'autres lieux, ou ils ont des Colonies, pour ne pas nuire aux interets de leur Commerce. Ils commandent expressement aux Directeurs de leurs Compagnies & aux Commandans de gens places d'empescher que les Infidelles ne viennent à la connoissance des mistéres de la Religion, & ne se convertissent à la Foy de Jesus Christ. Ils croient que si quelques uns d'entre ces peuples estoient Chrétiens, par la Communication qu'ils auroient avec eux ils pourroient venir à la connoissance de ce grand mistére du Commerce & leur ôter une partie de leur traffic. Ils aiment bien mieux que tous ces peuples perissent eternellement dans leur ignorance; que de les voir éclairez des lumieres du Ciel, & partager avec eux le proffit de leur Com-

merce. N'eſt ce pas une choſe horrible que la conſideration d'un interet & d'un bien temporel ait étouffé en des peuples qui veulent paſſer pour Chrétiens & pour Reformez entre les Chrétiens, tout ſentiment de pieté, de charité & de zéle qu'ils devroient avoir pour avancer la Religion de Jeſus Chriſt. Il ne faut que ſçavoir la conduite qu'ils tiennent dans ces païs là, pour voir qu'ils n'y ont aucun ſoin d'y établir la Religion & qu'ils n'en ont point d'autre que d'y faire fleurir le Commerce. Vous ne douterez plus de la verité de ce que je vous dis, quand vous ſçaurez quelques unes des actions remarquables que les Hollandois ont faites dans les Villes du Jappon & dans quelques autres Villes des Indes orientales. Il y avoit dans les Eſtats du Roy de Jappon pluſieurs Marchands Portugais & un tres-grand nombre d'originaires du païs qui eſtoient Chrétiens & qui avoient eſté convertis par des Jeſuites & d'autres Miſſionnaires Catholiques.

Digitized by Google

tholiques. Les Hollandois qui font tout ce qu'ils peuvent pour estre seuls dans ces lieux éloignez & pour en chasser les autres peuples de l'Europe, afin de se rendre seuls maîtres de tout le Commerce, trouvérent moyen de rendre odieux tous les Catholiques Romains au Roy du Jappon, afin de l'obliger à les bannir de ses Estats. Pour cet effet ils luy firent sçavoir que ces Catholiques avoient le Pape pour Chef au quel ils rendoient une obeissance aveugle jusques là mesme qu'il les dispensoit de celle qu'ils devoient à leurs ligitimes Souverains. Ils firent en suite representer à ce Prince qu'il luy estoit dangereux d'avoir dans son Estat un si grand nombre de sujets qui reconnoissans ailleurs une puissance Souveraine au dessus de la sienne, pourroient s'ils en avoient reçû le Commandement se revolter contre luy. Ce Prince ayant conçû par ce rapport une tres-grande défiance contre tous les Chrétiens en General, resolut

de les exterminer entierement, & de n'en ſouffrir jamais aucun dans ſes Eſtats. Toutes les cruautez que les Tyrans ont jamais exercées contre les Chrétiens ne ſont rien au prix de celles que ce Prince exerça contre les Catholiques qui ſe trouverent dans les terres de ſa domination. Il les fit mourir tous par des rigoureux ſupplices & pluſieurs meſmes qui n'eſtoient pas Chrètiens s'il ſoubçonnoit qu'il y en eut quelques uns de cachez parmy eux afin qu'il n'y en eut aucun qui eſchappât à ſa fureur. Apres une ſi cruelle execution il fit des edits tres-ſevéres par leſquels il ordonna qu'on ne permettroit jamais à aucun Chrétien d'entrer dans ſes Eſtats. Les Hollandois s'y eſtans introduits comme je vous l'ay rémarqué ci deſſus en diſant qu'ils n'eſtoient pas Chrétiens, avouërent en ſuite qu'ils eſtoient à la verité de ces peuples à qui l'on donnoit ce nom, mais qu'au reſte ils ne penſoient quà leur Commerce & n'avoient point du tout

ſoin

ſoin de leur Religion. Ils offrirent volontairement de ne parler jamais aux peuples du païs ni de Dieu, ni de Jeſus Chriſt ni de ſa Religion, de n'en faire eux meſmes aucun exercice & de vivre en telle ſorte qu'on ne pourroit j'amais reconnoître qu'ils fûſſent Chrétiens. Le Roy du Jappon les voyant de ſi bonne volonté crût qu'il ne devoit pas les craindre bien qu'ils fûſſent Chrétiens, puis qu'ils promettoient de vivre comme ſi en effet ils ne l'eſtoient pas. Il les ſouffrit donc dans ſes Eſtats aux conditions qu'ils avoient eux meſmes propoſées. Les Hollandois qui n'ont jamais executé aucun traitté lors qu'ils ont trouvé leur conte à les violer, ont accompli de bonne foy & religieuſement celuy qu'ils ont fait avec ce Roy parce qu'il eſt contre les interets de la Religion, & qu'il en firent un grand profit. Ils ont vécû & vivent dans les Eſtats de ce Prince, ſans faire aucune fonction du ſervice de Dieu, ſans avoir ni la Bible ni aucun Livre de Prieres, ou

de pieté pour faire leurs devotions en particulier. Ne croyez pas au reſte Monſr. que ce ſoient des Marchands Hollandois qui ayent de leur mouvement, particulier fait cet accord ſi deteſtable avec le Roy : Ils ne l'ont fait que par ordre exprés des Directeurs de la Compagnie établie dans ce païs là, leſquels l'ont ratifié & ont tenu la main à le faire exécuter. Tous les Hollandois qui ſont revenus dans ce païs depuis que ce traitté a eſté fait l'ayans publié, tout ce qu'il y a de gens de bien dans ces Provinces en ont eu une extréme horreur. Les Miniſtres s'en ſont émeus, ils ont fait pluſieurs actes dans leurs Synodes pour en faire leur Remonſtrances & leurs plaintes aux Eſtats Generaux, Je ne ſçay pas preciſement quelle reſolution les Eſtats Generaux ont pris là deſſus : Mais je ſçay bien qu'ils n'en ont jamais pris aucune pour faire rompre un traitté ſi impie & ſi ſcandaleux. Leur conduite à cet eſgard peut juſtement faire croire qu'ils ſont

du

du ſentiment de ce Spinoſa ce Juif renegat quoy qu'il ne ſoit pas Chrétien dont je vous ay parlé ci devant. * Cet Autheur a deſſein de prouver dans ſon traitté que le baptéme, le Sacrement de l'Euchariſtie, les Sectes, les prieres & toutes les fonctions exterieures du ſervice de Dieu qui ſont & qui ont tousjours eſté communes à tous les Chrétiens ſi elles ont eſté ordonnées par Jeſus Chriſt ou par ſes Apôtres dequoy il dit qu'il n'eſt pas aſſeuré, n'ont eſté ordonnées, à ce qu'il ſoûtient que comme des ſignes exterieurs de l'Egliſe uuiverſelle, & non pas comme des choſes qui faſſent rien du tout à la béatitude, ou qui ayent aucune ſainteté en elles meſmes, & que ceux qui vivent dans la ſolitude n'y ſont point obligez; Et que ceux qui vivent dans les Eſtats ou la Religion Chrétienne eſt deffenduë ſont obligez de s'abſtenir de ces Ceremonies & ne laiſſent pas de vivre heureux. Pour prouver la propoſition

* *Tractatus Teheologo Politicus Pagina* 62.

Digitized by Google

qu'il avance; il allégue l'exemple de ce que font les Hollandois dans le Jappon ou il dit que la Religion Chrétienne y eſtant deffenduë les Hollandois ſont obligez par le Commandement des Directeurs de la Compagnie des Indes orientales de n'en faire aucun exercice. Il faut que cette action des Hollandois dans le Jappon faite & ſoûtenuë par une authorité publique ſoit bien impie & deteſtable puis que cet Autheur qui fait ouverte profeſſion d'Atéiſme s'en ſert comme d'une raiſon invincible pour prouver que tous les ſervices exterieurs de la Religion des Chrétiens ne ſervent de rien à la ſanctification & qu'on peut s'en paſſer & ne laiſſer pas d'eſtre heureux. Que ſi ſans avoir égard au ſentiment de cet Athée vous conſiderez cette action en elle meſme que ſçauriez vous vous imaginer au monde de plus horrible que des Chrétiens qui veulent paſſer pour Reformez ayent pû ſe reſoûdre de deffendre expreſſement tout exercice de Religion à leur peuple dans

dans un païs, pour pouvoir y avoir la liberté d'y exercer paisiblement leur traffic. Quelque passionné que vous puissiez estre pour les Hollandois vous n'oseriez nier qu'ils ne soient des impies de sacrifier à leur Commerce les interets de la Religion Chrétienne & de ne point faire de conscience de voir vivre & mourir tant de personnes sans l'exercice d'aucune Religion comme s'ils estoient sans Dieu & sans esperance pour tirer un malheureux proffit de la perte de leur ame. Si vous avez entendu parler de l'execution horrible qu'ils firent en l'Isle d'Amboyna l'an 1622. Il n'est pas possible que vous n'avoüiez qu'il n'y a point de consideration de Religion qui les empesche d'exercer toutes sortes de cruautez lors qu'il est question de leur interet & de leur proffit. Il n'y avoit pas vingt Anglois dans ce lieu là, Les Hollandois y avoient une tres-grande Colonie & un Château bien fortifié gardé par une bonne Garnison. Ils accuserent ces Anglois d'avoir

voir eu dessein de prendre ce Château quoy qu'ils n'eussent ni armes ni troupes. On les arrête pour cette pretenduë Conspiration : On les interrogue, personne d'entre eux ne confessa rien, & l'on ne pût avoir aucun indice qu'ils en fûssent coûpables. Il estoit pourtant de l'interet de la Compagnie qu'ils le fûssent. A fin de les rendre tels en apparence on les appliqua à la question. Il n'y á point de torture par l'eau & par le feu que l'on ne mit en oëuvre pour leur faire avoüer ce qu'on vouloit qu'ils dissent. Apres avoir resisté quelque temps à de si cruels tourmens ils succomberent enfin sous leur violence, & avouërent tout ce qu'on leur demanda. Mais apres avoir repris leurs forces ils desavoüerent tout ce qu'ils avoient dit dans la torture; & lors mesme qu'ils furent sur le poinct d'estre executez, ils prîrent Dieu à témoin de leur innocences & le priérent de vouloir la faire paroître apres la mort qu'ils alloient souffrir. Celuy qui commandoit en ce lieu

& le

& le juge inique qui les condamna ne fûrent point touchez de l'innocence de ces Prisonniers quoy qu'ils en fûssent convaincus. Comme il falloit qu'ils mouruſſent pour l'interet de la Compagnie des Hollandois, ils en firent executer neuf & en firent mettre quelques uns en liberté, qui eſtans retournez en Angleterre, y portérent les nouvelles de ce cruel maſſacre. Que dîtes vous Monſ^r. d'une action ſi inhumaine & ſi barbare? Reconnoiſſez vous pour bons Chrétiens Reformez ceux qui ne font point de ſcrupule d'égorger leurs freres qui font profeſſion de la meſme Religion qu'eux pour un peu de bien & pour leur interet particulier. Cette Hiſtoire au reſte eſt ſi connuë de tout le monde qu'il n'y à point de Hollandois qui oſe la nier. Un Autheur* meſme de leur Nation l'a décrite fort au long dans un Livre imprimé l'an 1661.

* Aitzema *dans ſon livre qui à pour titre le Lyon combattant page* 211. 212. 213. 214. 215.

Digitized by Google

1661. Il prouve meſme combien eſtoit fauſſe & peu apparente l'accuſation qu'on avoit intentée contre les Anglois & dit hautement qu'on ne l'avoit formée que pour avoir pretexte de les faire mourir, de ſe ſaiſir de tous les biens de la Compagnie & de ſe rendre Maîtres par cette deteſtable tromperie de tout le Commerce des Moluques d'Amboyna & de Banda. Le meſme *Autheur dans le meſme Livre raconte une autre hiſtoire d'une cruauté encore plus grande que les Hollandois exercérent contre les Anglois dans l'Iſle de Banda: Il dit que les Hollandois pour ſe rendre maîtres de cette Iſle maſſacrérent plus de quarante Anglois, & qu'apres avoir attâché des hommes vivans à des Corps morts ils les jettetent dans la Mer & ſe ſaiſirent en ſuite de tous leurs biens qui ſe montoient à plus de 25000. livres Sterling. Il eſt vray que l'on a grand tort de reprocher tousjours aux Hollandois ces deux actions

*page 113.

ctions & ſur tout celle d'Amboyna puis qu'ils en ont fait une amande honnorable dans le traitté qu'ils firent avec l'Angleterre l'an 1654. Car le Parlement ayant commencé une guerre contre eux qui avoit entre autres pretextes celuy de l'execution d'Amboyna, Les Hollandois donnerent pluſieurs millions aux Anglois non pas ſimplement pour les ſatisfaire pour les dommages qu'ils leur avoient fait ſouffrir qui ne pouvoient pas ſe monter à beaucoup prés à une ſi grande ſomme quoy qu'ils leur euſſent enlevé tous les effets qu'ils avoient en cette Iſle & privé du proffit qu'ils auroient fait par le Commerce de trente années mais auſſy pour payer le prix du ſang qu'ils avoient injuſtement répandu, & pour reparer la honte & effacer la memoire d'une action ſi Barbare. Il faudroit que je fiſſe un grand Livre ſi je voulois faire un recueil de toutes les actions cruelles que les Hollandois ont faites aux Indes & ailleurs par pur interet de Commerce.

Digitized by Google

merce. Mais je croy Monſieur que vous me quittez volontiers de cette peine, & vous trouvez ſans doute que j'en ay dit aſſez & peut eſtre trop ſur un ſuiet qui ne vous plait pas. Si apres avoir fait reflexion ſur ce que je vous ay dit vous conſervez encore la meſme affection pour les Hollandois j'avoüe que vous eſtes l'homme du monde de la meilleure & de la plus forte amitié. C'eſt ce qui me fait eſperer que vous me conſerverez tousjours celle que vous m'avez promiſe comme je vous aſſeure que je ſeray toute ma vie.

A Utrecht ce 16. May 1673.

SIX.

Digitized by Google

SIXIEME LETTRE.

MONSIEUR,

J'ay bien du déplaiſir de vous avoir dit des choſes des Hollandois leſquelles aſſeurement vous ont mis de mauvaiſe humeur contre moy. Je ſuis reſolu de peur de l'entretenir ou de l'augmenter d'éviter avec ſoin de vous dire deſormais rien de fâcheux à leur égard. Je veux meſme vous ſatisfaire pour tout ce que je vous ay dit. J'avouë donc pour vous plaire que les Hollandois ſont auſſi bons Chrétiens & auſſy Reformez que vous vous l'imaginez c'eſt à dire les meilleurs du monde. Quand cela ſeroit je ne croy pas que vous auriez raiſon de crier aux armes comme vous faîtes. Pour exciter tout ce qu'il y a de gens de la Religion dans l'Europe à les ſecourir. Vous ſçavez bien que le Roy ne leur fait point la guerre pour le fait de la Religion, mais

mais qu'il la leur à faite pour punir leur ingratitude, & pour mortifier leur orgueil & pour leur apprendre à luy rendre les respects qu'ils luy doivent, & à se contenir dans les termes de la modestie & de la raison. Si c'estoit une guerre de Religion, croyez vous que l'une & l'autre branche de la Maison d'Austriche, celle d'Allemagne & d'Espagne, qui sont les ennemis naturels de nostre Religion, & qui ont tousjours esté les cruels persécuteurs de ceux qui la professent, auroint entrepris ouvertement la deffense des Hollandois, en cette cause contre les interets de la Religion Catholique, dont ils se vantent d'estre les protecteurs, & sur tout le Roy d'Espagne que le Pape a honnoré du titre de Roy Catholique pour cet effet. Mais comme je ne souhaite rien tant que de vous plaire, je vous avouëray encore que c'est ici une guerre de Religion. Voyons si nous trouverons nostre conte à composer une armée de gens de la Religion

gion en faveur des Hollandois : Contons tous ceux qui peuvent estre pour nous & ceux qui en ce cas seroient aussy contre nous. Mais je croy qu'il vaut mieux n'entrer point dans ce fâcheux détail, qui ne serviroit qu'a nous faire voir la foibleſſe de noſtre petit troupeau, & le grand nombre des ennemis que nous aurions en tête. Je sçay bien qu'on pourroit tirer un grand nombre de bons Soldats de voſtre Canton & des autres Cantons Proteſtans. Mais je croy que vous ne vous fâcherez pas, ſi je vous dis que ſi Jeſus Chriſt eſtoit ſur la terre & qu'il eut beſoin du ſecours de vos trouppes, vous ne luy en donneriez point à moins qu'il ne les payât fort bien, & qu'il n'auroit pas aſſez de credit ſur vous pour vous faire abolir pour l'amour de luy le proverbe que vous avez mis envogue *point d'argẽt point de Suiſſe*. En effet lors que l'Ambaſſadeur Chimerique des Hollandois eut fait ſolliciter ſous main vos Cantons, & ſe fût preſenté en ſuite dans voſtre

voſtre aſſemblée, vous conjurant par l'amour que vous deviez avoir pour vos chers freres de ne point les abandonner dans leurs beſoins & de deffendre leur cauſe qui eſtoit celle de Jeſus Chriſt. Vous ſçavez bien que tout ce qu'il obtint de vous dans voſtre Diété c'eſt que vous reſolûtes d'en faire quelqu'une pour l'amour d'eux, d'épargner quelques repas, de jeûner & de prier Dieu pour leur Conſervation. Que ſi c'eſtoit une guerre de Religion quelque zele que vous pûſſiez avoir pour la noſtre les Cantons Catholiques n'en ayans pas moins pour la leur on verroit courir plus de Soldats des Cantons Catholiques pour ſoûtenir le party de leur Religion que des Proteſtans prêts à deffendre les interets de la noſtre. Quant à la qualité des Soldats de Suiſſe s'il en faut juger par le ſuccez de deux guerres l'une que vous avez euë il y a plus de 140. années & l'autre il n'y a qu'environ 18. ans, je m'aſſeure que vous ne ſçauriez nier que les Soldats Catho-

Catholiques ne ſoient beaucoup meilleurs que tous ceux de vos Cantons Proteſtans. Les Catholiques auroient meſme cet avantage qu'il y auroit des Rois & des Princes qui leur payeroient leur ſolde avec joye, s'il s'agiſſoit de la deffenſe de leur Religion. Au lieu que les voſtres ne trouvans aucun Prince Proteſtant qui pût les entretenir, ſeroient contraints de demeurer en voſtre païs & de ſe contenter de faire des voëux pour la conſervation de noſtre Religion. Je ne croy pas meſme que tout ce qu'il y a de Princes ou d'Eſtats de la Religion dans l'Europe pûſſent tous enſemble quand ils feroient tous leurs efforts entretenir pendant ſix mois une armée de dix mille hommes quand il y iroit du ſalut de noſtre Religion. Je ne parle pas des Lutheriens parce que la pluſpart d'entre eux, ſont ſi animez contre nous, qu'ils diſent hautement qu'ils aimeroient mieux entrer dans la Communion des Catholiques que dans la noſtre. Je ne parle

pas

Digitized by Google

pas non plus du Roy d'Angleterre, parce que l'on ſçait aſſez que nous ne devons pas eſperer qu'il donne jamais aucun ſecours à ceux de la Religion contre ceux de l'Egliſe Romaine. Si vous conſiderez d'ailleurs combien il y a de Rois, de Princes, de Republique & d'Eſtats dans l'Europe qui font tous profeſſion de la Religion Romaine; Vous pouvez bien vous imaginer que comme nous ne ſommes qu'une petite poignée au prix d'eux, il n'y a aucune apparence s'ils venoient à nous faire la guerre que nous pûſſions leur reſiſter. Si c'eſtoit meſme une guerre de Religion ouverte & declarée vous verriez bien toſt l'Empereur & le Roy d'Eſpagne abandonner le parti des Hollandois pour prendre celuy de leur Religion. Les Catholiques ont encore un autre avantage tres-conſiderable qui fortifieroit extrémement leur parti contre le noſtre. Ils ont le Pape qu'ils reconnoiſſent tous pour le Chef viſible de l'Egliſe ſur la terre, qui les reunit tous

tous pour leur interet Commun, & qui publieroit avec plus de zéle une croisade contre nous qu'il n'en a jamais publié contre les Turcs. En effet il a raison d'avoir plus de haine contre nous, que contre tous les peuples infidelles qui sont dans le monde. Comme il prétend d'éstre le Chef de tous les Chrétiens, il considére ceux qui ne le reconnoissent point comme des sujets revoltez & des Rebelles de son Empire; Au lieu qu'il considére les Turcs & les Payens comme des étrangers qui sont hors de sa Jurisdiction & de l'étenduë de son obeissance. Comme un Roy est plus irrité contre ses sujets qui se sont revoltez de son obeissance, que contre les ennemis étrangers qui ne sont point dans les terres de sa domination. C'est pour cela que le Pape souffre les Juifs dans ses Estats & qu'il n'y a jamais souffert ceux de la Religion. En effet sa dignité ne luy permet pas de faire jamais de paix avec ceux qui chocquent directement l'authorité qu'il pretend d'avoir sur tous les Chrétiens. Vous

pouvez voir par là le grand danger où seroient reduits ceux de nostre Religion, si vostre zéle pouvoit les eschauffer jusques à ce point de leur faire prendre parti en faveur des Hollandois, comme pour une guerre de Religion. Je vous laisse mesme à juger s'il tient à vous que vostre zéle inconsideré n'irrite les Catholiques pour courir sur ceux de nostre Religion, dans les lieux ou ils sont exposez à leur merci, & ne les porte à tâcher de les exterminer ? Mais si vostre zéle sans connoissance est injurieux à tous ceux de la Religion en general, il l'est encore beaucoup à tous vos Cantons Protestans & à vos alliez en particulier. Dés que vous avez vû commencer cette guerre vous Monſr. dans la Ville de Berne & tous vos Ministres dans toutes les terres de vostre Domination n'avez cessé d'émouvoir le peuple par vos sermons séditieux pour les faire soûlever contre ceux de vos Magistrats qui avoient esté d'avis qu'on accordât au Roy un Regiment des trouppes de vostre Canton. Si on

on eut voulu vous croire aussi bien que tous vos Ministres de Villages, Vous vous estiez rendus coupables d'un horrible crime de permettre que vos Soldats fussent employez à faire la guerre aux Hollandois vos bien aimez freres en Jesus Christ. C'est pour cela que vostre Magistrat émû par vos crieries & par celles du peuple que vous aviez soulevées ne pût s'empescher pour le satisfaire d'écrire mal à propos & à contre-temps lettres sur lettres aux Officiers de vostre Regiment remplies de terribles menaces s'ils servoient dans cette guerre contre les Hollandois. Mais vous ne vous contentez pas de faire le procez à vostre Canton parce qu'il a donné des trouppes au Roy & qu'il n'a pas empesché qu'elles servissent contre les Hollandois; Vous faites encore le Panegirique du Canton de Zurich & de Schaffouse qui ont refusé

pagnie dans le service, qu'une poignée de terre pour son Domaine & qui ne peut donner tout au plus que deux Compagnies; Et vous en parlez comme si le refus de ses trouppes avoit fort nui aux affaires du Roy & retardé le progrez de ses Conquêtes. Cependant il est certain que ce qu'il y a d'honnêtes gens dans le Conseil de ce Canton, avoient promis de donner les Compagnies que le Roy leur avoit fait demander. Mais un factieux d'entre eux, fit rompre cette resolution, parce qu'outre qu'il est entierement dévoüé aux Hollandois depuis qu'il reçût d'eux un present lors qu'il fût en ce païs, il n'esperoit pas de pouvoir faire donner une Compagnie à quelqu'un de sa maison, pour en tirer le profit. J'avouë que le Canton de Zurich est puissant & qu'il auroit pû donner plusieurs Compagnies de fort bons Soldats: Je sçay encore que son petit Conseil est composé la pluspart de fort honnestes gens qui ont de l'Esprit & de l'honneur, de la vigueur & de la fermeté,

si la

ſi la choſe eut dependu d'eux, ils connoiſſent trop bien leur interet pour n'avoir pas accordé au Roy les trouppes qu'il leur avoit fait demander. Mais le mal eſt comme vous ſçavez qu'ils ne ſont pas les Maîtres abſolus ; L'authorité Souveraine eſt entre les mains du Conſeil de deux cent, compoſé la pluspart de gens qui ont beaucoup de chaleur, & peu de lumiere, beaucoup d'opiniâtreté, & peu de raiſon. Il ne faut pas s'eſtonner ſi les Miniſtres ayans eſchauffé cette multitude par le zéle de la Religion on ne pût les diſpoſer à donner des trouppes au Roy quoy qu'il n'eut pas deſſein de s'en ſervir contre les Hollandois. Je vous avouë Monſ. que je ne puis aſſez m'étonner de ce que vous entreprenez de juſtifier hautement ces deux Cantons d'avoir refuſé des trouppes au Roy, & de ce qu'apres avoir blâmé de voſtre de luy avoir accordé un Regiment vous entreprenez de juſtifier tout ce qu'il a fait en ſuite ou pour le rappeller, ou pour empeſcher qu'il ne fût employé contre les

Hollandois. Il ne me sera pas difficile de vous faire voir que cette conduite outre qu'elle est tres-injuste vous peut estre encore tres-prejudiciable mesme en ce qui regarde les interets de la Religion. Vous ne pouvez disconvenir que vous ne soyez tout à fait injustes, si vous refusez de faire envers le Roy ce que vous voudriez qu'il fit à vostre égard. S'il vous arrivoit d'estre attaquez par le Roy d'Espagne ou par l'Empereur, par le Duc de Savoye, par les Cantons Catholiques ou par quelque autre Prince de mesme Religion, vous demanderiez au Roy qu'il luy plût de vous secourir contre eux en vertu de l'alliance que vous avez avec luy. Si le Roy refusoit de vous donner des trouppes & disoit qu'il ne pourroit s'y resoûdre de vous secourir vous qui estes de la Religion contre des Princes qui sont Catholiques, vous vous plaindriez, en disant que le Roy n'accomplit pas l'alliance qu'il a avec vous. Comment donc ne voyez vous pas que le Roy a juste suiet de se plaindre de ce que vous ne vouliez pas

qu'il

qu'il ſe ſervit de vos trouppes contre les Hollandois parce qu'ils ſont de la Religion ? Ne voyez vous pas encore que par voſtre zéle indiſcret vous vous privez de tous les avantages que vous pouviez eſperer de l'alliance que vous avez avec le Roy en luy donnant un juſte ſuiet de vous refuſer du ſecours ſi vous veniez à luy en demander ? Si le Duc de Savoye venant à vous faire la guerre pour les pretentions qu'il a ſur le païs de Vaud, dîtes moy ſi vous oſeriez demander du ſecours au Roy ? Vous ne voulez pas que vos trouppes ſervent le Roy contre les Hollandois, par ce qu'ils ſont de noſtre Religion, quoy qu'ils ne ſoient pas vos alliez. De quel droit pouvez vous pretendre que le Roy vous donne des trouppes pour vous ſervir vous qui n'eſtes pas de ſa Religion contre un Prince Catholique, qui outre qu'il eſt ſon allié a encore l'honneur d'eſtre ſon Parent ? De plus vous reconnoiſſez bien mal, la grace que le Roy vous a faite il n'y a pas deux ans, lors qu'il entreprit hautement voſtre

protection contre l'Evéque de Basle qui vouloit vous troubler, Il avoit établi une Eglise Catholique sur une de vos Terres, comme il pretendoit d'en avoir le droit. Le Pape, l'Empereur & le Roy d'Espagne avoient pris ouvertement son parti parce qu'il s'agissoit de l'interet de la Religion Catholique. Le Roy ayant esté informé qu'il n'avoit aucun droit d'établir cette Eglise sur vos Terres luy envoya denoncer que s'il ne rétablissoit les choses dans l'estat ou elles estoient auparavant & qu'il voulût y faire quelque changement il vous donneroit ouvertement du secours contre luy. Vous sçavez que ce Prelat craignant plus la colére du Roy, qu'il n'esperoit du secours du Pape, de l'Empereur & du Roy d'Espagne, jugea à propos de renoncer à ses pretentions & de cesser de vous inquiéter. Si le Roy eut pratiqué alors ce que vous avez fait à present il n'auroit eu garde de penser seulement à vous proteger, vous qui estes de la Religion, contre un Evéque sur tout dans une cause ou il s'agissoit de l'interet

de la

de la Religion. Vous ſçavez que l'Empereur & le Roy d'Eſpagne qui ont une alliance particuliere aves les Cantons Catholiques ſont obligez de les ſecourir lors qu'ils ont guerre contre vous, ou contre les autres Cantons Proteſtans. Il eſt conſtant que dans des telles occaſions vous ne pouvez eſperer du ſecours que du Roy. Que ſi vous ne voulez pas que vos troupes ſervent le Roy contre les Hollandois quoy qu'ils ne ſoient pas vos alliez, eſt ce ſeulement parce qu'ils profeſſét la meſme Religion que vous ? je ne voy pas comment vous pourrez demander au Roy qu'il vous donne des trouppes pour vous ſervir, vous qui eſtes de la Religion contre les Cantons Catholiques, qui ſont ſes alliez auſſy bien que vous. Vous ſçavez que la Ville de Genéve eſt ſous la protection de la France depuis Henry 3me qui la luy accorda contre Philibert Emanuel Duc de Savoye. Tous les Succeſſeurs de ce Roy ont continué leur protection à cette meſme ville, contre les ſucceſſeurs de cet ancien Duc, qui ſont les fâcheux

voisins & présque les seuls ennemis que cette Republique ait sujet de craindre. Vous voyez par là que bien que Henry 3me & les Roys qui luy ont succedé ayant esté tres zelés pour leur *Religion*, ils n'ont point fait de scrupule de donner leur protection à un Estat Protestant contre un Prince Catholique. Si vostre politique eut esté connu dans le monde ces Princes n'auroint pas voulû se rendre coûpables de ce que vous croyez estre un grand crime, qu'un Roy deffende contre un Prince qui est de sa Religion un *Estat* qui en professe une qui est différente. Si cette maxime venoit à s'établir vous pourriez craindre que le Roy éclairé par vos Lumieres, & suivant vostre exemple, ne vint à ôter sa protection à Genéve, afin d'éviter le reproche qu'on luy pourroit faire d'avoir secouru une Ville Huguenote contre un Prince de sa *Religion*. Vous pouvez juger par là que l'affection aveugle que vous avez pour les Hollandois vous expose à un danger evident aussi bien que les Cantons Protestans & vos

alliéz

a'liéz à ne recevoir jamais aucun ſecours du Roy contre un Prince ou un Eſtat Catholique. S'il vous arrivoit d'avoir une telle guerre ſur les bras, le beau pretexte de zéle pour la Religion vous nuiroit beaucoup en vous privant du ſecours du Roy qui eſt aſſeurement le plus grand ou pour mîeux dire le ſeul appuy & ſupport que vous puſſiez avoir. Voſtre injuſtice & voſtre ingratitude ſont d'autant plus grandes, que vous ne ſçauriez nier que la France n'ait ſouvent pris hautement la Protection des Proteſtans contre les Catholiques. Vous ſçavez que pendant un long-temps elle a ſécouru les Hollandois contre le Roy d'Eſpagne avãt meſme que la guerre fût declarée entre les deux Couronnes. Vous ſçavez encore que la France a pris hautement la Protection des Princes Proteſtans d'Allemagne contre l'Empereur qui en avoit desja dépoüillé pluſieurs de leurs Eſtats & qui vouloit ſous pretexte de Religion ſe rendre Maître de toute l'Allemagne. Le feu Roy s'allia avec le Roy de Suéde contre

la Maiſon d'Auſtriche & fit venir ce Prince du fond du Septentrion pour s'oppoſer aux deſſeins ambitieux de cette Maiſon, pour relever les Princes oppreſſez & pour deffendre la Liberté de l'Empire. Apres la mort de Guſtave la France joignit encore ſes armées à celle des Succeſſeurs & des Generaux de ce Grand Roy pour continuer à protéger les Proteſtans & pour rétablir dans leurs Eſtats les Princes qui en avoient eſté depoüillez. D'ou vient qu'au lieu que la France avoit la plus part de ſes alliances avec les Catholiques; la Maiſon d'Auſtriche au contraire avoit préſque toutes les ſiennes avec les Catholiques contre les Proteſtans. C'eſt pour cela que tous les Partiſans de l'Empereur & du Roy d'Eſpagne publiérent des Libelles contre le Roy qu'ils accuſoient d'eſtre le Protecteur des Heretiques & de combattre pour eux contre les interets de la Religion Catholique. Toutes les accuſations que l'on a intentées à la France ſur ce ſujet n'ont pas empeſché de conſerver la foy à ſes alliez & de continuer ſa

ſa protection aux Proteſtans contre la violence de l'Empereur qui vouloit les opprimer. Le Roy meſme eſt préſque le ſeul Prince Catholique qui accorde aux Proteſtans l'exercice de leur Religion dans ſes Eſtats. Au lieu que le Roy d'Eſpagne n'a jamais voulu permettre dans les ſiens l'exercice d'aucune autre Religion que de la Catholique. Et l'Empereur a chaſſé tous les Proteſtans de ſes terres hereditaires. Et l'un & l'autre ſe font un grand merite envers Dieu d'eſtre les ennemis jurez & les perſecuteurs impitoyables de ceux qu'ils appellent Heretiques. Cependant quelques grandes que ſoient les obligations que les Proteſtans ont au Roy ſi l'on vous en croyoit Monſ. bien loin d'en conſerver aucun reſſentiment ils n'en doivent avoir que pour le mal que ſouffrent les Hollandois par la guerre qu'il leur fait. Vous eſtes tellement touchez de leur miſere que vous croyez que vous devez oublier tout le bien que le Roy a autresfois fait à ceux de la Religion, & ne pas meſme

penſer

penſer à celuy qu'il vous peut faire, en vous donnant du ſecours contre vos Ennemis. En un mot ces pauvres Hollandois vous tiennent ſi fort au coëur que pourveu que vous les pûſſiez conſerver vous vous mettez fort peu en peine de ce que vous & tous ceux de la Religion pourrez devenir. Vous eſtes tellement aveuglé ſur ce ſujet que pourveu que vous paroiſſiez bon Hollandois il vous eſt indifferent qu'on vous croye un meſchant Huguenot & un tres-meſchant Politique. Les Hollandois ſont aſſeurément les meilleurs Politiques du monde pour les choſes qui regardent la Religion, dont ils ne ſe ſont jamais ſervis que pour l'accommoder aux interets de l'Eſtat. Ils ont meſme tousjours eſté ſi peu touchez du danger de ceux de la Religion, qu'ils n'ont point fait ſcrupule pour gâgner de l'argant de leur faire la guerre pour âchever de les perdre. Je croy que vous n'ignorez pas Monſieur que les Hollandois donnérent des vaiſſeaux au Roy pour les joindre à ſa flotte

qui

qui tenoit assiegée la Rochelle. C'estoit là veritablement une guerre de Religion que le Roy faisoit a ses sujets pour retirer d'eux les places fortes qu'ils tenoient & qu'ils vouloient garder pour seureté des Edits & de l'exercice de nostre Religion. Tout ce qu'il y avoit de gens de la Religion en France craignoient que dés que le Roy auroit pris la Rochelle il aboliroit l'Edit de Nantes & ôteroit entierement l'exercice de nostre Religion. Tout ce qu'il y avoit de Princes & d'Estats Reformez avoient la mesme crainte, & l'on faisoit par tout des priéres publiques pour la Conservation de la Rochelle, Comme de la Ville en laquelle on faisoit consister le salut de tous ceux de la Religion de France. On avoit les mesmes pensées en Hollande, & on y prioit aussi Dieu dans toutes les Eglises afin qu'il luy plût de conserver la Rochelle comme une Sauvegarde inviolable de ceux de la Religion. Les Hollandois ne firent aucun scrupule de donner pour de l'argent des vaisseaux au Roy pour contribuer à la perte

perte d'une Ville laquelle ſuivant le ſentiment de tout le monde devoit entrainer infalliblement apres ſoy celle de noſtre Religion & de tous ceux qui la profeſſoient dans le Royaume. A-t-on jamais vû un exemple d'impieté ſi deteſtable qu'un Eſtat qui ſe vante d'eſtre Reformé, n'ait point fait de conſcience de contribuer pour de l'argent à la ruine d'un grand peuple, qui faiſoit profeſſion de ſa meſme Religion, en meſme temps que pour comble d'impieté il faiſoit prier Dieu dans les Egliſes pour ſa conſervation? C'eſt ce qui me fait ſouvenir de Charle Quint qui faiſoit faire des prieres publiques dans toute l'Eſpagne pour la liberté de Clement IIe. qu'il faiſoit tenir priſonnier à Rome dans le Château St. Ange. Mais il y a quelques circonſtances particulieres dans cette action des Hollandois qui en aggravent de beaucoup la perfidie & l'horreur. Premierement c'eſt qu'avant que d'avoir fait aucun acte d'hoſtilité contre ceux de la Rochelle & de s'eſtre declarez ennemis ils tâcherent par

par ſurpriſe de ſe rendre maîtres du port. Quelque étrange & peu croyable que ſoit ce que je vous dis il n'y a rien au monde de plus vray. Un homme illuſtre parmy les Hollandois ce meſme autheur que je vous ay cité ci deſſus lors que je vous ay parlé de l'affaire * d'Amboina décrit au long cette Hiſtoire du deſſein des Hollandois de ſurprendre la Rochelle. Voici en termes exprés ce qu'il en dit dans ce meſme livre que je vous ay marqué. Le 4e. Juillet l'an. 1625. Hautyn Admiral de Hollande parût devant la Rochelle avec 19. Vaiſſeaux de guerre, Ceux de la Rochelle luy écrivirent & Monſr. le Comte de la Val auſſy, pour luy rémoigner l'étonnement ou ils eſtoient de le voir là en poſture d'ennemy, ne ſe pouvans perſuader que ni les Eſtats ni le Prince d'Orange euſſent entrepris de faire la guerre à la Religion; Hautyn dit à ceux qui luy avoient apporté les lettres qu'il ne pouvoit leur donner aucune réponſe

* Aitzema. *Dans le livre qui a pr. titre le Lion combatant ſus pag.* 241.

Digitized by Google

ponſe qu'il n'en eut conferé avec ceux du Conſeil du Roy. Le lendemain il les renvoya à la Rochelle avec deux des ſiens & leur dit qu'il ne ſçavoit pas s'ils eſtoient venu par ordre de tous les habitans ou ſeulement d'une partie, & qu'il renvoyoit vers eux pour en eſtre aſſeuré, & qu'en cas qu'ils demeuraſſent dans l'obeiſſance du Roy ils ne devoint craindre aucun mal. Cependant ces deputez eſtans partis pour aller à la Rochelle il s'avança avec une partie de ſa flotte fort prés de la Ville, ce qui donna lieu à deux hommes de la Rochelle qu'il avoit retenus, de luy dire qu'il agiſſoit de mauvaiſe foy. Monſr. de Soubize s'eſtant apperçû qu'il s'eſtoit avancé avec bon nombre de Vaiſſeaux le fit retirer & un ou deux jours apres il le battit entierement, luy brûla ſon Vice-Admiral & quatre ou cinq Vaiſſeaux & luy tua cinq cent hommes de ſorte que toute la flotte eſtant en grand desordre ſe retira en fuyant juſques à Nantes. Voila le mauvais ſuccez qu'eut le deſſein qu'avoit ce perfide

fide de vouloir sous pretexte d'amitié surprendre la Ville pour la donner au Roy. Apres que Hautyn eut raccommodé sa flotte il la ioignit à celle du Roy commandée par Monſr. de Montmorenci qui vouloit combattre celle de la Rochelle dés qu'il la vit. Mais on luy vint dire que l'Admiral de Hollande ne vouloit point estre de la partie parce qu'il craignoit sans doute d'estre encore battu. Monſr. de Montmorenci le presse & le conjure de ne point l'abandonner dans une occasion si importante. Il allégue pour son excuse qu'il n'ose pas sans le commandement exprés des Estats employer ses Vaisseaux pour donner une bataille decisive aux Protestans de France qui avoient une mesme Religion avec ses Maîtres. Monſr. de Montmorenci estant au desespoir que les Hollandois par le refus qu'ils faisoient de combattre luy déroboient la gloire qu'il esperoit d'obtenir infalliblement par la victoire, apres avoir employé inutilement ses prieres & ses

[a] *Gramond Hist. Gall. pag.* 635. & 636.

Digitized by Google

ſes promeſſes il ſe ſervit d'un moyen qui ne manque jamais de reuſſir anvers les Hollandois. Il corrompit par de l'argent toute *leur flotte* & engagea par ſerment l'Admiral, les Capitaines & *les Soldats* à combattre contre ceux de la Rochelle. La flotte du Roy eſtant fortifiée par celle des Hollandois Monſ^r. de Montmorency défit entierement celle de la Rochelle commandée par Monſ^r. de Soubize en telle ſorte que *les* habitans de cette Ville ne pûrent plus en equipper une autre & perdirent *des ce* jour là l'Empire de cette Mer qu'ils avoient eu depuis quelque temps. Comme ils n'avoient plus de flotte, celle du Roy eſtant la maîtreſſe abſoluë de la Mer, ſon armée de terre entreprit ce travail memorable de la digue. La Ville ſe voyant privée de toute eſperance de ſecours ſe rendit enfin à *l'obeiſſance* du Roy, apres avoir ſouffert des incommoditez incroyables, par la famine durant un ſi long Siége. Si les Hollandois avoient donné ce ſecours au

Roy

Roy en vertu de quelques traittez d'alliance qu'ils euſſent eu avec luy, il n'y auroit rien à redire en cette action. Mais n'eſt ce pas une choſe infame qu'apres avoir dit hautement qu'ils ne pouvoient ſans un commandement exprés des Eſtats combattre contre ceux de la Religion on les ait neanmoins engagé par de l'argent à faire une choſe qu'ils ſçavoient eſtre contre leur devoir & qui auroit contribué a cauſer la ruine de tous ceux de la Religion en France ſi le Roy eut eu le deſſein qu'on luy imputoit: Et vous pouvez juger par là de l'amitié que les Hollandois ont pour ceux de la Religion puis qu'ils ne ſont pas ſcrupule de ſe loüer eux meſmes & leurs Vaiſſeaux pour de l'argent pour aider à les exterminer.

Si vous pouviez examiner ſans paſſion tout ce que je vous ay écrit des Hollandois je ſuis aſſeuré que vous ne conſerveriez pas la bonne opinion que vous avez euë d'eux juſques icy. Mais je croy que vous aurez de la peine à la perdre parce que

que vous eſtes extremement preocupé en leur faveur. Cependant comme je vous connois tres-juſte & tres-raiſonnable, vous ne ſçauriez refuſer de me dire les raiſõs que vous avez euës de n'éſtre point touché de celles que je vous ay dites. Montrez moy qu'il n'y à aucun fondement dans toutes celles par leſquelles j'ay pretendu prouver que les Provinces Unies ne ſont point de la Religion. Faites moy voir que vous avez bien fait de tâcher de ſoûlever tout voſtre Canton pour le Regiment que vous aviez accordé au Roy, & que tous ceux de la Religion devroient punir enſemble pour ſecourir les Hollandois dans cette guerre que le Roi leur fait. Si vous pouvez me prouver toutes ces choſes je vous aſſeure que je me rendray à vos raiſons. Je vous remercieray de plus de m'avoir tiré de l'erreur où j'ay eſté juſques ici & de m'avoir éclairé par vos lumieres. C'eſt ce que vous promets de bonne foy, & que quoiqu'il en ſoit je ſeray toûsjours.

A Utrecht ce 19. May 1673

Bayerische Staatsbibliothek München
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

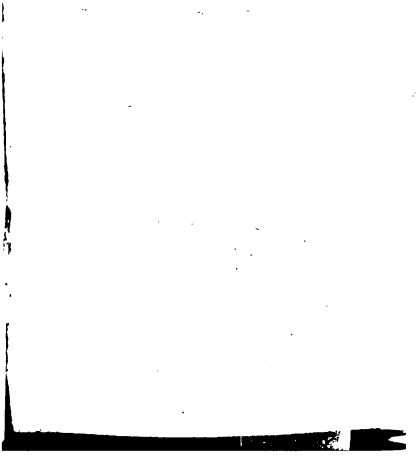

Digitized by Google